

**Rapport d'activité**  
**Conseil d'Etat**  
—  
**2016**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat CHA**  
**Staatskanzlei SK**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental</b>	<b>7</b>
<b>3.1</b>	<b>Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique</b>	<b>7</b>
3.1.1	Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population	7
3.1.2	Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics	7
3.1.3	Moderniser les infrastructures routières	7
3.1.4	Poursuivre les grands chantiers routiers	8
3.1.5	Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts	8
3.1.6	Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie	9
3.1.7	Projets législatifs du défi n°1	10
<b>3.2</b>	<b>Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant</b>	<b>11</b>
3.2.1	Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2	11
3.2.2	Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères	11
3.2.3	Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes	12
3.2.4	Positionner les hautes écoles (HE)	12
3.2.5	Renforcer la place de la recherche	13
3.2.6	Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	14
3.2.7	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	14
3.2.8	Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes	14
3.2.9	Projets législatifs du défi n°2	15
<b>3.3</b>	<b>Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative</b>	<b>15</b>
3.3.1	Assurer la relève professionnelle	15
3.3.2	Favoriser la création de nouvelles entreprises	15
3.3.3	Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)	15
3.3.4	Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises	16
3.3.5	Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale	17
3.3.6	Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée	17
3.3.7	Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse	17
3.3.8	Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois	18
3.3.9	Projets législatifs du défi n°3	18

---

<b>3.4 Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion</b>	<b>18</b>
3.4.1 Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux	18
3.4.2 Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise	19
3.4.3 Concrétiser le projet Senior+	19
3.4.4 Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté	19
3.4.5 Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale	19
3.4.6 Elaborer un concept global d'intégration des migrant-e-s	20
3.4.7 Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses	20
3.4.8 Projets législatifs du défi n°4	20
<b>3.5 Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société</b>	<b>21</b>
3.5.1 Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société	21
3.5.2 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins	21
3.5.3 Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité	21
3.5.4 Améliorer les outils de gestion de la protection de la population	21
3.5.5 Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table	22
3.5.6 Projets législatifs du défi n°5	22
<b>3.6 Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions</b>	<b>22</b>
3.6.1 Consolider notre vocation de « canton pont »	22
3.6.2 Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg	22
3.6.3 Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions	23
3.6.4 Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise	23
3.6.5 Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques	23
3.6.6 Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales	24
3.6.7 Optimiser le fonctionnement des structures territoriales	24
3.6.8 Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques	24
3.6.9 Projets législatifs du défi n°6	25
<b>3.7 Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique</b>	<b>25</b>
3.7.1 Assurer un équilibre durable des finances cantonales	25
3.7.2 Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)	25
3.7.3 Poursuivre une politique du personnel proactive	26
3.7.4 Développer et appliquer le concept de médiation administrative	26
3.7.5 Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques	26
3.7.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg	27
3.7.7 Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg	27
3.7.8 Projets législatifs du défi n°7	27
<b>4 Vie du Conseil d'Etat</b>	<b>28</b>

---

<b>4.1</b>	<b>Séances</b>	<b>28</b>
<b>4.2</b>	<b>Rencontres de travail</b>	<b>28</b>
<b>4.3</b>	<b>Visites et réceptions</b>	<b>28</b>
<b>4.4</b>	<b>Centenaires</b>	<b>30</b>
<b>5</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>30</b>
<b>5.1</b>	<b>Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)</b>	<b>30</b>
<b>5.2</b>	<b>Fondation ch</b>	<b>31</b>
<b>5.3</b>	<b>Conférences des directeurs cantonaux</b>	<b>31</b>
<b>5.4</b>	<b>Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)</b>	<b>32</b>
<b>5.5</b>	<b>Rencontres gouvernementales bilatérales</b>	<b>33</b>
<b>5.6</b>	<b>Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales</b>	<b>33</b>
<b>5.7</b>	<b>Consultations fédérales</b>	<b>33</b>
<b>6</b>	<b>Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2016</b>	<b>34</b>
<b>6.1</b>	<b>Concernant le compte des investissements</b>	<b>34</b>
<b>6.2</b>	<b>Concernant le compte de résultats</b>	<b>34</b>
<b>6.3</b>	<b>Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2016 (avec indication des incidences financières et en personnel)</b>	<b>35</b>
<b>7</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>41</b>
<b>8</b>	<b>Instruments parlementaires</b>	<b>41</b>

---

# 1 Introduction

---

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2016 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des sept défis du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat et des Directions.

## 2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

---

Selon les dernières perspectives de l'économie mondiale établies par le Fonds monétaire international (FMI), la croissance devrait rester modeste en 2016 (3,1 %), avant de s'affermir en 2017 (3,4 %). Le tassement du taux de croissance envisagé pour 2016 résulte essentiellement d'une activité plus faible que prévu aux USA et d'un abaissement du volume du commerce international (report de mesures de libéralisation, apparition de nouvelles mesures protectionnistes). Après 5 années de fléchissement, la performance des pays émergents et des pays en développement devrait s'améliorer. C'est notamment le cas en Chine, où les programmes de relance commencent à porter leurs fruits. Pour le FMI, les principales contributions à la reprise escomptée pour 2017 viendront presque exclusivement de ce groupe de pays, l'économie chinoise renforçant encore son rôle dans une économie mondiale confrontée à de nombreux risques et difficultés («Brexit», tensions politiques, phénomènes migratoires et d'intégration, etc.).

Le redressement conjoncturel, déjà observé durant l'été 2016 en Suisse, se poursuit. Un vent favorable souffle sur les exportations, mais de manière très inégale et sectorielle, les impulsions étant essentiellement données par l'industrie chimique et pharmaceutique. Néanmoins, les enquêtes du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich (KOF) révèlent que la marche des affaires s'est améliorée dans la majorité des branches, seul le secteur des services ne suivant pas ce trend haussier. Jugée bonne dans la construction, la situation s'est détendue dans le commerce de détail, alors qu'elle est en train de s'éclaircir dans l'hôtellerie. D'une manière générale, la confiance semble revenue dans les entreprises, qui se montrent plus positives quant aux perspectives de développement de leurs affaires. Après sa modeste croissance de 2015 (0,8 %), le PIB devrait – selon le KOF – s'apprécier de 1,6 % en 2016, davantage encore (1,8 %) en 2017. Sur le marché du travail, en 2016, le taux de chômage s'est monté, en moyenne annuelle, à 3,3 %. Le Groupe d'experts de la Confédération table sur un taux de chômage annuel de 3,2 % en 2017.

La situation conjoncturelle ne s'est guère améliorée dans le canton de Fribourg. Le rouge continue de dominer dans la majorité des indicateurs. Un très léger mieux s'observe toutefois dans l'industrie chimique et la métallurgie, alors que c'est une dégradation qui marque l'évolution dans les arts graphiques ou l'industrie des machines et véhicules. Le marché de l'emploi est quant à lui resté stable. En 2016, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'est inscrit à

2,8 %. Si l'euphorie n'est pas de mise, les chefs d'entreprises participant aux enquêtes du KOF se montrent – comme sur le plan national – nettement plus confiants et optimistes dans leurs attentes. Ainsi, à l'exception de l'industrie du bois, toutes les branches observées, y compris le commerce de détail, devraient connaître une amélioration de leurs affaires. Les dernières estimations du Créa (Institut de macroéconomie appliquée) sont de la même veine : la croissance du PIB devrait atteindre 2,0 % en 2016 (1,4 % en 2015) et 2,7 % en 2017, soit des taux supérieurs à la moyenne suisse.

## 3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

### 3.1 Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique

#### 3.1.1 Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population

En raison du délai imparti pour la mise en œuvre des dispositions fédérales et de l'urgence de sortir de la période de moratoire sur l'extension des zones à bâtir, les travaux de révision du plan directeur cantonal ont été accélérés. Ainsi, le programme d'aménagement cantonal a été soumis au Grand Conseil en février 2016.

En ce qui concerne les travaux législatifs pour l'introduction d'un régime de compensation, ceux-ci ont été validés par le Grand Conseil et les dispositions d'exécution ont été finalisées suite à la consultation publique. Un recours contre la révision partielle de la loi est encore pendant auprès du Tribunal fédéral. Le Conseil d'Etat attend l'issue de ce recours pour fixer une éventuelle entrée en vigueur des dispositions légales.

#### 3.1.2 Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics

Les améliorations apportées à la desserte bus lors du changement d'horaire de décembre 2016 ont bénéficié particulièrement à la Haute Sarine et à la Singine. Ces améliorations se traduisent par de meilleures correspondances, des cadences densifiées et des parcours optimisés ou prolongés et représentent environ 400 000 km supplémentaires parcourus annuellement. Elles s'inscrivent dans un programme d'optimisation des transports publics qui a débuté en décembre 2014. Les prochains changements d'horaire profiteront notamment aux districts du sud du canton.

Côté ferroviaire, les prochaines étapes du développement du RER Fribourg|Freiburg ont été planifiées. Elles verront notamment l'introduction de la cadence à 30 minutes sur la ligne Fribourg|Freiburg–Murten/Morat–Ins et Lausanne–Palézieux–Payerne (RER Vaud) en décembre 2017. Cette cadence sera introduite entre Palézieux, Châtel-Saint-Denis et Bulle en décembre 2018 et entre Bulle et Gruyères à l'horizon 2020. Les RegioExpress (RE) Fribourg|Freiburg–Bulle seront prolongés jusqu'à Broc-Fabrique suite à la mise à écartement normal de la voie Bulle–Broc-Fabrique vers 2022.

La faisabilité et l'infrastructure nécessaire à la réalisation de 16 projets d'offre ferroviaire du canton sont actuellement étudiées par les gestionnaires d'infrastructure. Ces projets ont été communiqués en novembre 2014 à l'Office fédéral des transports (OFT) dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du programme fédéral de développement stratégique (PRODES 2030). Ils seront priorisés en fonction de plusieurs critères, notamment le rapport coût/utilité, et ceux retenus seront soumis à l'Assemblée fédérale en 2018-2019. Le projet clé du canton est la cadence au quart d'heure du RER Fribourg|Freiburg dans l'Agglomération de Fribourg.

#### 3.1.3 Moderniser les infrastructures routières

Le réseau routier cantonal est modernisé et amélioré en plusieurs endroits : les travaux de la traversée de Jaun et d'Attalens se sont poursuivis, ceux de Môtier ont été achevés. Les travaux du nouveau pont du Tiguelet à Givisiez, ainsi que ceux du remplacement du pont sur la Trême entre Broc et Epagny, ont débuté. Le premier secteur de

l'aménagement cyclable entre Marly et Bourguillon est achevé. Le projet d'aménagement d'une voie bus et de bandes cyclables entre Marly et Fribourg ainsi que le projet de déplacement de la route cantonale, dans le cadre des travaux du renouvellement de la gare de Châtel-Saint-Denis, ont été mis à l'enquête. Les travaux d'assainissement contre le bruit routier se poursuivent, notamment par le biais de la mise en place de revêtements phonoabsorbants.

### 3.1.4 Poursuivre les grands chantiers routiers

Le Grand Conseil a décidé de lancer les études de 7 routes de contournement et a confirmé la volonté du Conseil d'Etat de réaliser la nouvelle liaison routière Marly–Matran. En outre, la nouvelle route d'accès à l'HFR par le Nord a fait l'objet d'un examen préalable. Le projet de couverture de l'autoroute N12 à Givisiez a fait l'objet d'accord de principe entre l'Etat de Fribourg et l'OFROU.

### 3.1.5 Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Pour ce faire, une stratégie énergétique a été élaborée, misant en particulier sur le développement des énergies renouvelables indigènes et la réduction des besoins énergétiques.

Sur le plan législatif, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) a été modifiée en 2013. Elle introduit notamment l'obligation d'établissement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) pour tout nouveau bâtiment et pour ceux faisant l'objet d'une aliénation, ainsi que l'obligation faite aux gros consommateurs de chaleur ou d'électricité d'analyser leur consommation d'énergie et de prendre des mesures raisonnables d'optimisation de leur consommation pour réduire les émissions à gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO<sub>2</sub>. Le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie a, par ailleurs, été modifié à deux reprises. La première modification était relative aux précisions à apporter pour l'application de la modification de la loi, la seconde concernait le renforcement des mesures d'encouragement.

Un certain nombre de grands projets ont été menés, dont notamment :

- > la Campagne OFF : campagne de sensibilisation de la population sur les économies d'électricité dont le résultat confirme la possibilité de réduire sensiblement la consommation. En outre, elle a souvent été citée en exemple sur le plan national et a servi à initier différentes actions, également dans d'autres cantons ;
- > le programme de formation continue Energie-FR : entre 2012 et 2016, quelques 1500 personnes ont pu bénéficier d'une formation complémentaire pour l'équivalent de plus de 6200 jours de formation ;
- > le programme d'incitation pour les communes : des soutiens financiers importants ont été alloués aux communes s'engageant dans le processus Cité de l'énergie. A fin 2016, 83 % de la population fribourgeoise vivait dans une commune ayant adhéré au programme Cité de l'énergie ;
- > plus de 200 entreprises considérées comme « gros consommateurs » ont passé une convention d'objectifs avec le canton, afin de réduire jusqu'à 20 % leur consommation d'énergie ;
- > différentes études détaillées ont été menées visant la révision de la planification éolienne du canton, le développement de la géothermie profonde, ainsi que la valorisation des rejets de chaleur industriels et des eaux usées. Ces études étaient par ailleurs nécessaires pour la rédaction du plan sectoriel de l'énergie, lequel servira de référence au thème « Energie » du futur plan directeur cantonal.

Le rapport intermédiaire de la stratégie énergétique, établi en 2016 sur la base d'un monitoring prenant en compte l'ensemble des mesures, a mis en évidence la relativement bonne direction prise dans l'atteinte des objectifs de politique énergétique, et a permis de corriger le tir dans les domaines où un renforcement des mesures s'avérait nécessaire. Dans ce contexte, les programmes d'encouragement ont été sensiblement renforcés afin d'augmenter la part d'énergie fossile substituée au profit des énergies renouvelables, et d'améliorer la qualité thermique du parc immobilier du canton.

Finalement, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour sa propre consommation. Il s'est aussi assuré du bon respect de ce principe auprès des

---

communes ayant également pour tâches la réalisation d'une planification énergétique dans le cadre des planifications directrices communales, et l'assainissement de l'éclairage public.

### 3.1.6 Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie

#### 3.1.6.1 La protection des eaux

Afin de soutenir les communes dans la mise en œuvre d'une gestion globale des eaux par bassin versant, la Section protection des eaux et la Section lacs et cours d'eau ont élaboré en collaboration avec le Service des communes une aide à l'exécution afin de présenter les formes d'organisation possibles et les bases nécessaires à prévoir dans les statuts des futures associations. La publication est prévue pour le début de l'année 2017.

Dans la lutte contre les rejets de micropolluants, qui peuvent avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à de très faibles concentrations, et se basant sur les critères définis par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), le Service de l'environnement (SEn) a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer de ces micropolluants d'ici à 2035. De plus, le SEn collabore à une étude pilote pour le traitement des micropolluants à la STEP de Fribourg lancée en octobre 2016.

Parallèlement, le SEn a poursuivi l'élaboration des différents plans sectoriels dans le domaine de la protection des eaux afin d'inscrire leurs principales conclusions dans le projet de plan directeur cantonal (actuellement en révision).

Le Service a également développé en 2016 une directive concernant la délimitation de l'espace réservé aux eaux qui tient compte des nouvelles dispositions et des contraintes d'exploitation pour l'agriculture. La délimitation de cet espace réservé se poursuivra sur l'ensemble du territoire cantonal en se basant sur cette nouvelle directive.

Déjà disponibles depuis de nombreuses années pour les Préalpes et les secteurs prioritaires du Plateau, les cartes de dangers liés à l'eau sont maintenant établies pour tout le canton et ont été présentées aux communes concernées à la fin 2015. Les communes sont invitées à les intégrer dans la gestion de l'aménagement de leur territoire.

Le SEn a aussi encouragé et soutenu des projets-pilotes de revitalisation, notamment celui de la Sarine en ville de Fribourg ou celui de la Broye à Villeneuve, accompagnés d'actions de communication dans le but de promouvoir la revitalisation des cours d'eau.

Finalement, septembre 2016 aura été l'occasion d'une crue artificielle sur la Sarine en aval du barrage de Rossens pilotée par l'Etat en collaboration avec Groupe E. Cette opération a permis de nettoyer et redynamiser le lit de la Sarine. L'évènement a été suivi de manière scientifique, dans le but d'optimiser les futures crues artificielles, notamment en lien avec l'assainissement du régime de charriage.

#### 3.1.6.2 La protection de l'air

Dans le domaine de la protection de l'air, les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Les résultats provisoires pour 2016 montrent que les valeurs limites d'immission fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont dépassées pour le dioxyde d'azote et l'ozone. Pour la deuxième année consécutive, les valeurs limites n'ont pas été dépassées en ce qui concerne les poussières fines. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

Pour ce qui est des installations de combustion et d'entreprises concernées, le SEn poursuit les contrôles et l'assainissement, notamment en matière de machines de chantier, d'installations de chauffage ou encore de suivi d'entreprises au sens de l'OPair et de l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

#### 3.1.6.3 La protection des sols

Le SEn a publié en 2016 l'étude des sources possibles de pollution des sols en ville de Fribourg et les résultats des analyses qui ont été effectuées de 2011 à 2015. Il travaille actuellement à la planification de la suite des campagnes de prélèvements de sols. Parallèlement, les discussions se poursuivent entre le canton de Fribourg et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin que les mesures découlant de l'ordonnance sur la protection des sols (OSol) et de

l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) soient harmonisées et n'aboutissent pas à des mesures différentes pour des situations identiques.

Le canton de Fribourg dispose depuis cette année de sa première station de mesure de l'humidité des sols, installée à l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG). D'autres stations seront implantées dans le canton ces prochaines années. Elles permettront aux professionnels de mieux planifier les travaux liés à la terre, que ce soit dans l'agriculture ou lors d'un chantier, afin d'éviter tout compactage de sol. Ce nouvel outil les aidera également à prendre certaines décisions (p. ex. irrigation en période de sécheresse ou choix de la période d'épandage d'engrais de ferme).

### 3.1.6.4 La protection contre le bruit

En tant qu'instance cantonale chargée de la coordination des activités de protection contre le bruit, le SEn collabore avec les autres organes impliqués dans l'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), qui sont le Service des ponts et chaussées (SPC), responsable des routes cantonales, et les communes, responsables de leur réseau routier.

Le délai d'assainissement des routes cantonales et communales est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, s'intensifiera durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la dernière convention-programme (2016-2018) prévoit des mesures pour un montant de 32 millions de francs avec des subventions fédérales de l'ordre de 8 millions de francs.

Ce travail s'est ainsi particulièrement concentré sur l'assainissement du bruit routier, sur les plans cantonal et communal. A fin 2016, parmi les 24 communes concernées par l'assainissement des routes communales, 7 se trouvent en phase d'exécution de l'assainissement, 4 élaborent le plan d'assainissement et 3 établissent le cadastre de bruit. 10 communes suivent l'évolution du trafic à l'aide de comptages afin de s'assurer qu'il n'y a pas dépassement des valeurs légales.

### 3.1.6.5 L'assainissement des sites pollués

A fin 2016, 1131 sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. 55 sites pollués aux abords de stands de tir et 2 décharges ont été assainis. Les investigations, la surveillance et l'assainissement des anciennes décharges, des aires d'exploitation et des stands de tir se poursuivent selon la planification établie. Le Fonds cantonal permet d'accorder des subventions aux collectivités publiques et de prendre en charge les coûts de défaillance.

En ce qui concerne l'ancienne décharge de la Pila, les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. Les opérations consistent principalement en l'entretien des ouvrages (drains de captage flux amont, puits de pompage des eaux, paroi de palplanches, berge provisoire, etc.) ainsi qu'au pompage et au traitement des eaux souterraines souillées.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Dans ce cadre, des prélèvements et analyses (eau, sédiments, poissons) ont eu lieu et de nombreuses mesures ont été réalisées sur l'ancienne décharge ainsi que dans la Sarine. Le terme de ces investigations complémentaires est prévu en 2017. Elles permettront de répondre au mandat Geinoz ainsi qu'aux demandes de la Confédération qui visent à mettre en œuvre la mesure optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts.

### 3.1.7 Projets législatifs du défi n°1

Objet	Etat fin 2016
Loi sur le régime de compensation pour les mesures d'aménagement du territoire (nouvelle)	Loi du 15.03.2016
Loi sur le sous-sol (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les routes (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les transports : > révision partielle > révision totale	> Loi du 09.09.2015 > Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration

Objet	Etat fin 2016
Loi sur l'énergie (révision partielle)	Loi du 15.05.2013

### **3.2 Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant**

#### **3.2.1 Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2**

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2015, à l'exception de son article 18 al. 1, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016. La reprise par le canton des frais des traitements des autorités scolaires et des charges qui leurs sont liées, celle des frais des moyens d'enseignement reconnus, de même que la nouvelle répartition des charges des traitements du corps enseignant et des services de psychologie scolaire, logopédie et psychomotricité est quant à elle effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La reprise par les communes des frais des transports scolaires sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> août 2018. A la suite de la consultation conduite en 2015, le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016.

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) est en cours de révision. Cette dernière permet en premier lieu une actualisation, dans la ligne des nouvelles bases légales pour la scolarité obligatoire, des dispositions actuelles et de la terminologie, mais intègre également des éléments nouveaux qui concernent le bilinguisme, les mesures de soutien et de promotion, le renforcement des structures de pilotage, le maintien et le développement de la qualité ainsi que la clarification des droits et des obligations des partenaires de l'école. Un premier avant-projet sera mis en consultation au début de l'année 2017.

L'inauguration de l'extension du Collège du Sud a eu lieu le 22 avril 2016 suite à des travaux commencés en avril 2014. Le 18 mars 2016, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'étude pour assainir et agrandir le Collège Sainte-Croix. Lors de sa séance du 31 octobre 2016, le Conseil d'Etat a approuvé le programme des locaux prévu pour l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye.

Différentes étapes du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) sont passées de la phase de projet à celle d'exploitation. Le Grand Conseil a pris connaissance du bilan du Lot-1 de ce projet le 5 février 2016.

#### **3.2.2 Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères**

Le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2016/17 portent sur la généralisation du nouveau moyen d'enseignement d'anglais en 10<sup>H</sup> et sur l'introduction d'un nouveau moyen d'allemand langue étrangère en 6<sup>H</sup> pour la partie francophone du canton. Il sied de citer également le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans 10 écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques sur le site du CO de Morat, ainsi que le film se trouvant sur le site de la scolarité obligatoire et qui informe sur ces projets d'immersion. Le projet favorisant les échanges durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) permet de développer le bilinguisme et les différents aspects culturels dans notre canton et doit également améliorer les conditions cadre afin de promouvoir les échanges linguistiques, créer un réseau cantonal d'écoles partenaires au cycle 3 et renforcer le projet déjà en cours pour les élèves de 10<sup>H</sup> : « Partenariats de classes »

L'introduction du nouveau moyen d'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles de langue allemande se poursuit en deuxième année de CO. Pour la partie alémanique du canton, ces mesures s'inscrivent dans le cadre du projet Passepartout qui implique six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS).

Dans le cadre de la proposition 4 du concept qui traite la thématique « accueillir et informer les enfants et les parents migrants », deux films-documentaires réalisés en partenariat avec la Haute Ecole pédagogique (HEP) et soutenus financièrement par le service de l'intégration présentent les cycles 1 et 2. Ces films traduits en plusieurs langues sont accessibles sur le site de la scolarité obligatoire.

Au niveau du secondaire 2 de formation générale, le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation ») introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite toujours un grand intérêt : 35 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2016/17. Globalement, 27 % des gymnasien et gymnasien ont opté pour une formation bilingue durant cette année scolaire. Depuis le 30 novembre 2016, les certificats ECG bilingues des domaines santé et socio-éducatif sont reconnus par la CDIP.

En raison du nombre d'inscriptions insuffisantes, l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) n'a pas pu ouvrir de classes de maturité professionnelle commerciale bilingue depuis la rentrée scolaire 2013/14.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Ce programme de mobilité est porté par l'Ecole des Métiers de Fribourg qui porte également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprenti-e-s, en cours de formation, ainsi que pour les apprenti-e-s du système dual, désormais sous une forme post-apprentissage. La Fondation ch soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

### 3.2.3 Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a contribué à une information active des élèves des gymnases et des écoles de culture générale sur le métier d'enseignant et enseignante. La présentation de la profession d'enseignant et enseignante école enfantine et primaire fait partie du programme Job-Info. Pour 2016, les présentations ont eu lieu le 2 février 2016, 125 personnes ont participé à la présentation en français et 32 personnes à la présentation en allemand.

La promotion de la profession d'enseignant et enseignante a été effectuée par la HEP-PH FR sous diverses formes (présentations, stand à START, campagne publicitaire, etc.). En 2016, 418 personnes étaient inscrites au Bachelor de l'enseignement préscolaire et primaire. Vu le nombre élevé de candidats et candidates, la limitation à l'admission a dû être appliquée, afin de garantir une formation de qualité. Pour la rentrée académique 2016/17, 216 demandes d'admission ont été déposées en section francophone et 42 en section alémanique, ce qui témoigne de son attrait. 150 personnes ont pu être admises à la rentrée 2016/17.

L'étude sur la possibilité de la mise sur pied d'une formation en cours d'emploi pour des professionnels d'autres secteurs (Quereinsteiger) a été abandonnée temporairement, pour raisons d'économie. Par contre, d'autres projets ont été achevés : le nouvel horaire permettant aux étudiants et étudiantes d'effectuer des remplacements pendant leurs études et le nouveau cursus renforçant les liens avec la formation professionnelle (stages) et mettant en œuvre les standards décidés par Bologne et la CDIP (Plan d'études romand, Lehrplan 21, etc.). C'est la première année que les diplômé-e-s sortent sur le marché de travail au bénéfice d'une formation basée intégralement sur le nouveau cursus.

Un projet de Diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire I en musique est toujours à l'étude, en collaboration avec le Conservatoire, de même que le projet d'une admission facilitée en Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité pour les titulaires d'un Master de la Haute Ecole de Musique. Sur mandat de la DICS, l'Université a réorganisé son domaine de la formation des enseignants et enseignantes. Le CERF (Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire 1 et 2) et le nouveau ZELF (Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg) sont désormais regroupés en tant que domaine des sciences de l'éducation au sein du Département des sciences de l'éducation de la Faculté des lettres, avec le Centre de didactique universitaire et le ZeFF (Universitaire Zentrum für Frühkindliche Bildung Fribourg / Centre Universitaire pour l'Education de la Petite Enfance Fribourg), lui donnant ainsi une visibilité accrue. Un Institut de formation à l'enseignement au secondaire a été créé. La Commission interfacultaire de la formation des enseignant-e-s de l'Université a tenu sa dernière séance en mai 2016 : elle a approuvé les statuts de l'Institut. Elle a été remplacée par le nouveau Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire (CFE).

### 3.2.4 Positionner les hautes écoles (HE)

Le canton de Fribourg est représenté dans les organes politiques de la gouvernance du domaine des hautes écoles suisses et participe de manière active à tous les travaux y relatifs au niveau national et intercantonal. Il a en particulier défendu les intérêts des hautes écoles fribourgeoises tout au long de l'élaboration de l'ordonnance relative à la loi sur

l'encouragement et la coordination des hautes écoles qui a été adoptée par le Conseil fédéral le 23 novembre 2016. Il a également suivi les débats aux Chambres fédérales relatifs au Message formation, recherche et innovation 2017-2020 et a soutenu activement l'augmentation des moyens pour la formation. Les échanges d'information réguliers sont nécessaires pour permettre la représentation adéquate des hautes écoles malgré leur rattachement à deux Directions différentes.

Au niveau cantonal, les travaux législatifs ont été poursuivis. La nouvelle LHEPF est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En octroyant à la HEP-PH FR la personnalité juridique et la dotant des outils nécessaires pour une gouvernance institutionnelle renforcée, elle doit lui permettre de consolider sa position au sein du domaine suisse des hautes écoles. Les travaux des divers règlements d'application sont en cours.

Le règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la HES-SO//FR a été adopté par le Conseil d'Etat en août 2016. Ainsi, tous les règlements d'application de la LHES-SO//FR – le règlement sur l'organisation, sur le personnel et sur les finances – sont entrés en vigueur, conférant aux HES une base légale solide pour la gestion de la nouvelle entité autonome qu'est la HES-SO//FR. La crèche Pérollino, structure d'accueil de la HES-SO//FR et de la HEP-FR, a pris possession de ses nouveaux locaux sis à la route des Arsenaux. La participation de la ville de Fribourg a permis la création de places d'accueil supplémentaires. Le Comité gouvernemental, organe stratégique de la HES-SO, a donné son accord pour l'ouverture du programme Master de la filière Ostéopathie, dispensée par la Haute école de santé de Fribourg. La première volée d'étudiants entamera cette formation à la rentrée académique 2017.

Le Conseil d'Etat a ratifié en octobre 2016 le règlement sur les finances de l'Université de Fribourg, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2016. L'Université a conduit une révision totale de ses statuts ; une consultation restreinte a eu lieu. Le Grand Conseil a adopté en septembre 2016 le décret relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. Ce programme, orienté vers la médecine de famille, sera créé en partenariat avec l'HFR et en collaboration avec d'autres hôpitaux et hautes écoles. Il offrira 40 places d'études à partir de l'automne 2019. Il fait partie des projets acceptés dans le cadre du programme fédéral pour augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine. La construction du bâtiment modulaire temporaire pour les besoins les plus urgents de la Faculté des sciences progresse conformément au calendrier prévu. Une cérémonie « de sapin » a eu lieu le 10 novembre. Par contre, les études en vue de la construction de la Faculté de droit en prolongement du campus de Miséricorde ont dû être arrêtées au printemps en raison d'un recours déposé devant le Tribunal cantonal.

### **3.2.5 Renforcer la place de la recherche**

Les hautes écoles fribourgeoises affirment leur place au sein du paysage de la recherche au niveau suisse et international par des collaborations, des publications, des distinctions reçues et des projets de recherche et de valorisation dont nombreux bénéficient des financements par des tiers obtenus sur la base compétitive. Elles s'engagent également pour le faire connaître leur activité auprès du grand public et apportent leur contribution pour le développement de la société et du canton. En septembre, l'Université de Fribourg a organisé la journée portes ouvertes Explora placée sous le signe de la découverte et de la rencontre qui a permis à tous les intéressés de prendre connaissance de la multiplicité des recherches menées dans ses cinq facultés. En juin, le Centre suisse islam et société (CSIS) faisait officiellement son ouverture. En tant qu'institut interfacultaire des facultés de théologie, droit et lettres de l'Université de Fribourg, le CSIS se consacre à la recherche, à la formation de la relève scientifique et à la formation continue dans le domaine de l'islam et de la société. Il coopère avec différentes hautes écoles en Suisse et à l'étranger. La recherche met l'accent sur les questions sociétales, interreligieuses et d'éthique sociale.

Les hautes écoles fribourgeoises s'engagent de manière active et avec le soutien financier de l'Etat dans la mise en place de blueFACTORY en créant des plateformes technologiques. En septembre 2016, le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) a été inauguré dans ses locaux de la Halle bleue. INNOSQUARE, une autre plateforme technologique, met à disposition des entreprises des compétences pointues de recherche appliquée et de développement présentes en particulier au sein de la HEIA-FR. Le BioFactory Competence Center (BCC), une SA dont l'actionnaire unique est la HES-SO//FR, se base sur une infrastructure de type « usine école », reproduisant à l'identique les installations d'une usine de production biotechnologique et répondant aux besoins des entreprises en termes de formation de base, de formation continue et de conseil technologique. Le Smart Living Lab (SLL), lancé en

octobre 2014, englobe la création d'une antenne permanente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL Fribourg) et un projet de recherche en technologies du bâtiment du futur où cette dernière collabore avec la HEIA-FR et l'Université. En automne 2016, le SSL a fêté les « smart living days » avec une journée de portes ouvertes et des conférences autour des activités et des résultats de recherche du projet. Avec leur aménagement dans les locaux de la Halle bleue, toutes ces initiatives entrent désormais en phase de réalisation.

A moyen et long termes, le développement des activités de ces plateformes ainsi qu'une collaboration très étroite avec l'antenne EPFL exercent un impact fort et positif sur l'économie fribourgeoise.

L'année 2016 a permis au Cluster Food& Nutrition d'établir des bases solides pour poursuivre sa croissance. La création officielle de l'Association en février dernier, la nomination des membres du comité, du conseil scientifique ainsi que du bureau et leur implication concrète dans la conduite du Cluster, la constitution des cinq groupes de compétence, un programme d'événements diversifiés, une première formation continue réussie et les premiers projets amorcés ou en phase de l'être sont autant d'activités qui permettront au Cluster d'accroître sa visibilité et d'acquérir la force de frappe nécessaire à sa croissance, au développement de son réseau et à l'établissement de sa réputation en tant que joueur clé de l'agroalimentaire au sein du canton de Fribourg et de la Région capitale suisse.

### **3.2.6 Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers**

Conformément à la politique intégrative introduite dans les écoles fribourgeoises depuis de nombreuses années, la DICS a poursuivi son effort d'intégration dans les classes de l'école ordinaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers tout au long de l'année 2016. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire et de son règlement confirme également ce principe d'intégration. Ainsi en 2016, les classes ordinaires de l'école obligatoire ont accueilli 619 élèves à besoins éducatifs particuliers au bénéfice d'une mesure intégrative (MAR).

Afin de doter le canton d'une nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, une version retravaillée de l'avant-projet de loi soumis en consultation en automne 2015 a été élaborée durant l'année 2016. Dans sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a adopté ce projet de loi et l'a transmis au Grand Conseil. En conséquence, les principes développés dans le concept cantonal de pédagogie spécialisée trouveront bientôt leur future base légale. Selon le principe d'une école pour tous, le concept cantonal promeut clairement les solutions intégratives, dans la mesure des possibilités de l'enfant ou du jeune, en tenant compte de son environnement, de l'organisation scolaire et selon un principe de proportionnalité.

### **3.2.7 Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté**

Selon le rapport d'évaluation du Case Management réalisé par l'Université de Fribourg, l'intégration des case managers à la Plateforme Jeunes a été mise en œuvre durant l'année 2015.

La Commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) a procédé à une nouvelle analyse de la Plateforme Jeunes (PFJ) en 2016, via l'institution Platinn. Le nombre de dossiers traités par la PFJ dépasse le millier.

Pour aider les jeunes avec des problèmes de santé, la CJD a lancé un projet pilote pour aider les jeunes à s'insérer professionnellement. Suite à son évaluation, ce projet n'a pas été réitéré. Ce projet-pilote a concerné une petite quinzaine de jeunes. Un tiers des jeunes a pu ainsi bénéficier d'un coaching spécifique et trouver une place de formation adaptée.

La permanence Last Minute est à nouveau venue en aide aux jeunes n'ayant pas réussi à obtenir une place d'apprentissage pour la rentrée d'automne 2016. Elle a fonctionné du 1<sup>er</sup> juillet au 16 septembre 2016. La permanence a été contactée par 254 jeunes.

### **3.2.8 Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes**

Le projet d'attribution d'un chèque-formation pour les personnes ayant un faible niveau de qualification a été suspendu pour des raisons financières dans le cadre des mesures structurelles et d'économie.

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation continue, les cantons devront définir leur politique dans ce domaine. Un collaborateur du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a réalisé un travail universitaire sur la promotion des compétences de base dans le canton de Fribourg. L'Office fédéral de la

formation professionnelle et de la technologie (SEFRI) a lancé une offre de mesures d'accompagnement financier afin que les cantons puissent respecter le nouveau cadre légal sous la forme d'une convention de prestation, qui devra être paraphée en 2017.

Le portail d'information et de conseil pour la validation des acquis fonctionne aussi bien dans la partie francophone qu'alémanique. Les bilans de compétences sont effectués en collaboration avec le Centre de perfectionnement interprofessionnel pour la partie francophone et avec les cantons alémaniques pour les personnes de langue allemande.

### 3.2.9 Projets législatifs du défi n°2

Objet	Etat fin 2016
Loi sur la scolarité obligatoire (révision totale)	Loi du 09.09.2014
Bases légales pour la pédagogie spécialisée (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la Haute école pédagogique (révision partielle)	Loi du 21.05.2015
Loi sur l'Université (révision partielle)	Loi du 27.06.2014
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Travaux en suspens
Loi sur la HES-SO//FR (nouvelle)	Loi du 15.05.2014

## 3.3 Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative

### 3.3.1 Assurer la relève professionnelle

A la rentrée 2016, le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistrées au Service de la formation professionnelle (SFP) s'élève à 9377, en baisse de 1,3 % par rapport au chiffre record de l'année précédente. Le nombre d'adultes engagés dans une formation professionnelle initiale augmente sensiblement et dépasse pour la première fois les 400 personnes.

Le SFP continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs et formatrices en entreprise. 26 cours sont organisés à Granges-Paccot et Bulle et couvrent la demande actuelle.

Le Service s'est associé, le 11 mai 2016, à la 8<sup>e</sup> Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans 20 cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette Journée.

### 3.3.2 Favoriser la création de nouvelles entreprises

Dans le canton, la création de nouvelles sociétés est accompagnée sur les plans du coaching, de l'hébergement et du financement. L'association Fri Up, financée par l'Etat et un certain nombre d'entreprises cotisantes, conseille tous les créateurs d'entreprises qui en manifestent le besoin. Certaines sociétés, particulièrement innovantes ou présentant un fort potentiel de croissance, peuvent être accompagnées sur une plus longue période, de 2 à 3 ans, et se voir offrir un hébergement dans un incubateur.

En 2016, l'activité de Fri Up, qui précédemment comprenait également le conseil aux PME, a été recentrée sur le soutien aux startups. En outre, la question du financement des startups, alors que les moyens de la fondation Seed Capital sont épuisés depuis 2014, a fait l'objet de réflexions de la part de la Promotion économique du canton (PromFR), qui seront amenées à se concrétiser en 2017.

### 3.3.3 Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)

En 2015, la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) avait connu quelques problèmes de gouvernance, qui avaient conduit à des retards par rapport au plan initial. Ces difficultés ont été réglées en 2016, avec notamment la nomination d'un nouveau directeur, un plan de croissance toujours ambitieux et l'octroi de moyens financiers supplémentaires sous forme de prêts.

Par ailleurs, la politique d'innovation du site blueFACTORY a commencé à porter ses fruits. L'attractivité générée non seulement par blueFACTORY, mais également par les projets de plateformes technologiques qui y sont locataires, comme le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH), le bioFactory Competence Center (BCC) ou INNOSQUARE, a permis de mener des opérations de promotion économique ciblées, proactives, dans lesquelles Fribourg s'affirme avec ses propres compétences technologiques.

La plateforme de technologie et d'innovation INNOSQUARE, qui se compose des trois centres de compétences Robust and Safe Systems Center Fribourg (ROSAS), Digital Printing (DPCC) et Plastic Innovation (PICC) ainsi que d'une entité de développement de clusters qui comprend Swiss Plastics Cluster (SPS), Cluster énergie & bâtiment (CEB) et Cluster Food & Nutrition (CFN), a constitué le projet phare de 2016. INNOSQUARE se présente comme un écosystème entrepreneurial et d'innovation sur le site du quartier d'innovation blueFACTORY. L'Association, qui est à disposition de toutes les entreprises du canton voulant accéder aux technologies de pointe dans les domaines retenus, met à disposition son laboratoire de prototypage, de test et de validation.

Parmi les succès enregistrés en 2016, on peut également mentionner l'arrivée sur blueFACTORY de sociétés emblématiques comme Swiss Hydrogen, pionnier de l'énergie hydrogène au niveau européen, ainsi que la venue à Fribourg de nombreuses sociétés internationales de biotechnologies pour visiter les laboratoires de production modulaires du BCC. Il est en outre réjouissant de constater que l'émulation générée par blueFACTORY profite également aux autres sites technologiques du canton, tel que le Marly Innovation Center (MIC) à Marly ou le Vivier à Villaz-St-Pierre. Ces sites d'innovation sont complémentaires. Ainsi, l'Institut iPrint, qui, à court terme, manquait de place sur le site blueFACTORY pour satisfaire sa croissance rapide, s'est déplacé sur le MIC. Autre exemple, les activités du SICHH au Brésil ont généré une première implantation dans le canton de Fribourg, au Vivier.

### **3.3.4 Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises**

En 2016, l'action de la PromFR s'est inscrite dans un contexte économique mouvementé et complexe. Aux risques et incertitudes de l'économie mondiale (« Brexit », tensions politiques, phénomènes migratoires et d'intégration, etc.) s'est ajouté le défi toujours plus présent de la numérisation de la société et des activités économiques. De plus, les conditions-cadres de l'activité économique en Suisse et dans le canton de Fribourg ont été affectées par des facteurs internes tels que le franc fort et les incertitudes planant sur la mobilité de la main-d'œuvre étrangère, l'imposition des entreprises et l'aménagement du territoire.

En 2016, la PromFR a accompagné et soutenu 22 projets d'implantation ou d'extension d'entreprises. Le nombre de projets (22) réalisés durant l'année 2016 a été plus élevé qu'en 2015 (17). Les projets développés en 2016 permettront de générer 390 nouvelles places de travail et des investissements à hauteur de 85 millions de francs à moyen terme dans le canton de Fribourg. Près de 90 % des places de travail annoncées concernent le secteur industriel et 13 % le secteur des services. Au total, 39 places de travail (10 %) ont déjà été créées en 2016. La quasi-totalité des investissements prévus seront engagés dans le secteur industriel. Etant donné qu'une grande partie de ces investissements sont encore en cours, le nombre relativement faible de postes de travail déjà créés n'est pas surprenant. Durant l'année 2016, la PromFR a poursuivi la réorientation de sa stratégie en concentrant une partie de ses ressources sur des actions défensives, orientées vers le maintien de places de travail existantes. Ces interventions ont ainsi permis de renforcer les activités de 5 entreprises établies dans le canton et représentant 580 places de travail, notamment en soutenant les efforts d'innovation de ces dernières.

L'année 2016 a également été marquée par des travaux importants dans le but de redéfinir le catalogue des mesures de promotion économique, afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'adaptations structurelles aux profondes mutations économiques en cours. Un message concernant une révision partielle de la LPEc sera présenté au Grand Conseil en 2017. Organisées en quatre volets, les mesures prévues porteront notamment sur le soutien à l'innovation (non seulement dans le développement de nouveaux produits, mais également dans l'intégration de nouveaux processus et de nouveaux marchés), le financement des jeunes entreprises, le soutien à l'investissement industriel au travers de mesures de cautionnement, ainsi qu'un effort particulier sur les relations Etat-économie.

### 3.3.5 Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de la nouvelle stratégie de politique régionale arrêtée dans le programme cantonal de la NPR 2016-2019. Grâce à l'expérience acquise et à un cadre stratégique mieux défini, il a été possible de concevoir un programme mettant davantage en lumière la volonté du canton de Fribourg d'intégrer son système d'innovation de manière transversale avec tous les acteurs clés présents sur le territoire cantonal et suisse. Le décret assurant son financement a été accepté par le Grand Conseil en mars 2016.

En 2016, la NPR a permis le soutien de 15 projets relevant des stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière (11 projets en 2015).

### 3.3.6 Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée

La création d'emplois à haute valeur ajoutée est une priorité pour la politique économique cantonale. Alors que le revenu par habitant du canton de Fribourg stagne depuis de nombreuses années à un niveau qui reste l'un des plus bas de Suisse et que la croissance démographique risque de transformer notre canton en zone dortoir, il est plus que jamais primordial de soutenir dans notre canton le développement de postes de travail à haute valeur ajoutée. L'innovation et le transfert technologique jouent dans ce contexte un rôle essentiel.

Ainsi, depuis plusieurs années, une stratégie de transfert technologique a été mise en place dans les différentes institutions académiques fribourgeoises, tandis que des instruments de support à la création de nouvelles entreprises et de soutien aux entreprises innovantes ont été développés. Cette politique se concrétise par les développements récents et les premiers succès du site blueFACTORY, vitrine du canton de Fribourg vers les partenaires potentiels extérieurs, devant contribuer à attirer à Fribourg des entreprises créatrices de valeur.

De plus, durant l'année écoulée, la PromFR a poursuivi ses efforts visant à revaloriser, avec l'implantation d'activités à haute valeur ajoutée, les sites industriels laissés libres par des entreprises ayant quitté le canton : l'Etat a ainsi racheté en 2016 le site Tetra Pak à Romont, ainsi que, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil en 2017, les actifs immobiliers du groupe Elanco à Marly et à St-Aubin.

### 3.3.7 Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse

Dans le cadre du déménagement de la Station fédérale de recherche agronomique ALP-Liebefeld sur le site de Posieux, la DIAF et l'Office fédéral de l'agriculture ont mandaté Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) pour établir une planification du plateau de Grangeneuve (site actuel de l'ALP-Haras et de l'IAG). Cette planification a pour but de développer à moyen et long terme un centre de compétence national et international couvrant tous les domaines de la chaîne agroalimentaire. L'arrivée des 250 collaborateurs et collaboratrices du site de Liebefeld représente la première pierre de cet édifice. Le décret de 70 millions de francs pour la construction d'un bâtiment pour les 180 collaborateurs et collaboratrices a été adopté par le Grand Conseil en mars 2015.

Le déménagement de l'Agroscope de Liebefeld à Posieux est prévu pour 2019. La Direction de l'Agroscope, qui compte 70 collaborateurs et collaboratrices, va également s'installer à Posieux.

En mars 2016, le Grand Conseil a également approuvé un décret pour la construction d'une nouvelle écurie pour les vaches, l'agrandissement de la halle de technologie agroalimentaire et la transformation de l'ancienne écurie en une halle polyvalente à Grangeneuve. Ces investissements dans une infrastructure de formation moderne qui répond au besoin des professionnels vont également contribuer au renforcement de la filière agroalimentaire dans le canton.

La PromFR a en outre soutenu activement le développement du nouveau cluster Food & Nutrition, avec qui une réflexion de fond a notamment été engagée sur l'innovation dans le secteur agroalimentaire, en collaboration avec les services de la DIAF. Ce cluster, situé sur le site de la blueFACTORY, s'est constitué en 2015 et a développé ses premières activités en 2016. Il est en train d'établir sa réputation en tant qu'acteur clé de l'agroalimentaire au sein du canton de Fribourg et de la Région capitale suisse.

### 3.3.8 Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois

La Vision 2030 tend vers « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ». Pour la période 2012-2016, les objectifs stratégiques s'articulent autour de trois axes prioritaires :

1. la sensibilisation de la population et des prestataires touristiques ;
2. l'amélioration de l'offre touristique fribourgeoise ;
3. l'intégration de l'offre sur le plan interrégional, voire intercantonal.

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2016, il est à relever :

- > le lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la carte d'hôte cantonale « Be my guest » avec un succès prometteur et des chiffres réjouissants : plus de 30 000 bracelets distribués représentant près de 120 000 nuitées ;
- > les rencontres PROtourism réunissant les professionnels du tourisme fribourgeois sur les thèmes des spécialités fribourgeoises et du « Lean Destination Management » ;
- > la participation à l'élaboration du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nadine Gobet/Yvan Hunziker portant sur l'analyse des infrastructures existantes, la définition des axes stratégiques régionaux, ainsi que l'identification des projets de pérennisation et de développement futur du tourisme fribourgeois ;
- > la préparation d'un projet de plateforme novatrice de tourisme collaboratif sur la base des mots-clés : authenticité, expérience, tradition et partage, mettant ainsi le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg à une portée de « clic ».

En parallèle à ses autres missions légales, l'UFT poursuit la relance et le développement des infrastructures, la valorisation des particularités du canton, vise à une augmentation de l'efficacité de ses actions et de celles de ses partenaires et prestataires.

### 3.3.9 Projets législatifs du défi n°3

Objet	Etat fin 2016
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration

## 3.4 Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion

### 3.4.1 Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux

L'offre de prestations continue de s'étoffer tant dans les soins somatiques que psychiques. L'hôpital fribourgeois (HFR) a commencé la mise en œuvre de sa stratégie 2013-2022 avec l'évaluation des besoins futurs du site de Fribourg-Hôpital cantonal et l'adaptation de son masterplan. L'établissement a lancé plusieurs chantiers de rénovation et propose de nouvelles prestations médicales à Fribourg, en particulier dans le département de pédiatrie. Il a aussi retrouvé son site de Meyriez rénové et agrandi. Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a quant à lui accentué son virage vers l'ambulatoire, en développant ses activités dans ses centres ambulatoires et cliniques de jour, ainsi que la psychiatrie de liaison dans les EMS, les services de soins à domicile et les institutions pour personnes handicapées. Il a développé un projet de centre germanophone qui offrira bientôt, sur le site de l'ancien Centre diocésain à Villars-sur-Glâne, toute la gamme des prestations psychiatriques pour la population de langue allemande.

Le HFR et le RFSM ont collaboré très activement au projet de master en médecine humaine orienté médecine de famille qui va voir le jour à l'Université de Fribourg. Le Grand Conseil a débloqué les crédits nécessaires et la nouvelle filière s'ouvrira en 2019. Cette nouvelle offre de formation va notamment contribuer à enrayer la pénurie de médecins généralistes dans le canton.

---

Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie des soins palliatifs, qui consolide et renforce l'offre existante. Des mesures sont prévues en matière de formation et de coordination, d'offre de prestations et de sensibilisation et information. Le concept postule également un soutien aux proches aidants et une augmentation de la dotation des services de soins à domicile, afin de répondre au vœu d'une fin de vie passée dans son environnement familial et dans la dignité.

#### **3.4.2   Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise**

« Perspectives 2030 », la nouvelle stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, a été mise en consultation. La mise en œuvre des plans sectoriels – alcool, tabac, alimentation, activité physique – s'est poursuivie, alors que l'élaboration de la stratégie cantonale de santé mentale est en cours. Le concept de santé à l'école, co-géré par la DICS et la DSAS, s'appuie sur de nombreux partenaires spécialisés pour œuvrer notamment dans les domaines suivants : éducation sexuelle et affective, prévention des maltraitances et des abus, prévention des dépendances ou promotion de l'activité physique régulière et d'une alimentation équilibrée. Enfin, la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016 ; elle instaure une claire répartition des charges entre Etat et communes et vise une santé bucco-dentaire encore meilleure pour les enfants du canton.

#### **3.4.3   Concrétiser le projet Senior+**

Le projet Senior+ a passé le cap parlementaire, avec l'adoption le 12 mai 2016 des trois lois sur les seniors, sur les prestations médico-sociales et sur l'indemnité forfaitaire. Le vaste plan de mesures qui en découle peut désormais se déployer. Il s'agit aussi bien de favoriser la participation des seniors dans la société que d'inciter à offrir des logements et infrastructures adaptés à leurs besoins ou de développer des moyens de transport accessibles. Des mesures de soutien aux proches aidants visent aussi à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. Les responsables du projet mettent en place un outil d'évaluation et d'indication des besoins de la personne commun à tous les fournisseurs de prestations médico-sociales et aux hôpitaux.

#### **3.4.4   Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté**

Les projets de loi sur la personne en situation de handicap et de loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles ont été mis au point à la suite de la procédure de consultation. Ils sont prêts à passer devant le Conseil d'Etat en vue de leur transmission au Grand Conseil. La nouvelle politique du canton dans ce domaine consiste à reconnaître le handicap, à fournir un maximum d'autonomie à la personne et à assurer son intégration dans la société.

Le premier rapport social sur la situation de la pauvreté dans le canton de Fribourg a été publié et transmis au Grand Conseil. Il s'agit d'une étude fouillée, menée avec une base de données spécifiquement constituée pour l'occasion et qui permettra un monitorage, le rapport étant appelé à être réédité une fois par législature. Le taux de pauvreté de la population fribourgeoise est estimé à 3 %, et le risque de pauvreté à 10 %. Le rapport met en évidence l'efficacité du système social en vigueur dans le pays et dans le canton pour contenir le phénomène et réduire les inégalités. Par ailleurs, le canton œuvre aussi à la prévention du jeu excessif et du surendettement, en particulier chez les jeunes.

#### **3.4.5   Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale**

La politique familiale se développe de manière coordonnée, mais sur de multiples fronts. La conciliation vie familiale/vie professionnelle en est un point central, qui se concrétise notamment par le développement des structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire. Le Plan pour l'égalité au sein de l'administration cantonale (PEAC) doit aussi y contribuer. La stratégie « Je participe ! » fixe trois priorités pour les enfants et les jeunes : favoriser une éducation globale, encourager la participation et la citoyenneté, promouvoir un cadre de vie épanouissant. Sur le plan matériel, le projet de prestations complémentaires pour familles économiquement modestes a été peaufiné en vue d'une procédure de consultation.

La violence conjugale est une préoccupation constante, et la commission chargée de ce domaine a élaboré un concept de lutte, qui sera probablement soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. L'enjeu est à la fois d'être plus efficace dans la prévention, d'aider les victimes et de prendre en charge les auteurs de violences.

### 3.4.6 Elaborer un concept global d'intégration des migrant-e-s

Depuis 2014, la politique du canton de Fribourg est fondée sur un Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique fédérale d'intégration et fait l'objet d'une convention conclue avec la Confédération, qui fixe notamment la contribution financière fédérale.

En matière d'information et de conseil, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) a édité un dépliant pour présenter ses prestations à l'intention des communes. Les travaux en vue du développement d'une formation spécifique pour ces acteurs de terrain ont également débuté. Dans le domaine formation et travail, 19 prestataires de cours de français/d'allemand ont été subventionnés. Trois institutions fribourgeoises ont participé à un projet pilote national relatif à l'obtention du « Label qualité fide », une approche d'apprentissage linguistique par des migrant-e-s allophones. Un groupe de travail interdisciplinaire a élaboré et testé le module de formation « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce » dans le district de la Gruyère en septembre et novembre 2016.

En ce qui concerne la compréhension et la cohésion sociale, les interprètes communautaires du service « se comprendre » de Caritas Suisse, département Fribourg, ont bénéficié d'une formation continue ad hoc traitant de la migration et du 3<sup>e</sup> âge. En parallèle, la Commission pour l'intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme (CMR) a lancé un projet de sensibilisation des communautés étrangères à la thématique précitée en recourant à 12 personnes-relais de 11 communautés distinctes.

### 3.4.7 Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a rencontré les représentant-e-s de l'ensemble des associations musulmanes pour discuter notamment de la prévention de la radicalisation, de l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton, du problème récurrent de manque de locaux. Les discussions ont été ouvertes et constructives et il a été décidé que cette rencontre serait annuelle.

La Commission cantonale sur les travaux d'aumônerie, dont le secrétariat est assuré par la DIAF, s'est réunie deux fois, notamment pour assurer le suivi des contrats de prestations passés entre les Eglises reconnues et les établissements de l'Etat concernés (établissements hospitaliers, collèges, établissements de formation S2, Université et établissements pénitentiaires). La commission est intervenue auprès de la Direction de la sécurité et de la justice à propos de l'aumônerie musulmane dans le but d'assurer une certaine homogénéité de l'assistance spirituelle des détenus des diverses confessions aux Etablissements de Bellechasse. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises afin de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, en particulier des médiateurs scolaires, une liste d'intervenants potentiels appartenant aux diverses communautés religieuses en cas de questions ou de problèmes survenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle.

### 3.4.8 Projets législatifs du défi n°4

Objet	Etat fin 2016
Loi sur les urgences préhospitalières (nouvelle)	Projet abandonné
Loi portant adhésion à la convention Vaud-Fribourg sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (nouvelle)	Loi du 10.10.2013
Loi sur la santé (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Loi du 19.12.2014
Loi sur la personne âgée (nouvelle)	Lois du 12.05.2016 (3 lois)
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Avant-projets définitifs en préparation
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Travaux en suspens
Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse,	Travaux en suspens

Objet	Etat fin 2016
survivants et invalidité (révision totale)	

### 3.5 Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société

#### 3.5.1 Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société

Saisissant la possibilité offerte par les nouvelles dispositions de la loi sur la justice adoptées en décembre 2014, le Grand Conseil a créé en 2016 une cellule de juge itinérant (juge, greffier et secrétaire), afin de soutenir les juridictions confrontées à une surcharge de travail. Cette décision s'inscrit dans la volonté d'offrir davantage de flexibilité et de réactivité organisationnelle au Pouvoir judiciaire. Avec le même objectif, une nouvelle disposition visant à donner au Conseil de la magistrature la compétence de modifier le taux d'activité d'un magistrat dans les limites des postes disponibles a été mis en consultation. Des réflexions globales sur le fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont également été lancées.

Dans le domaine législatif, le Grand Conseil a adopté en mars 2016 une révision de la loi sur le notariat. Le nombre maximal de notaires a été porté de 42 à 55 et ne tiendra pas compte des notaires ayant atteint l'âge de 65 ans. La surveillance des notaires a été confiée à une seule nouvelle autorité, la Commission du notariat.

#### 3.5.2 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

Lors de sa session d'octobre 2016, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures. Cette nouvelle loi modernise l'organisation pénitentiaire et lui apporte davantage d'efficacité. Elle prévoit notamment la fusion des Etablissements de Bellechasse (exécution des peines) et de la Prison centrale (détention avant jugement) en un seul Etablissement de détention fribourgeois, ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation. Une organisation de projet a été mise sur pied pour réaliser ces deux fusions, dont l'entrée en vigueur est agendée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En parallèle, le Grand Conseil a également octroyé, lors de sa session de mars 2016, un crédit d'étude relatif à la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026. L'enjeu est non seulement d'agrandir les Etablissements de Bellechasse, mais également d'en améliorer l'organisation et la sécurité, notamment par une meilleure séparation des différents régimes d'exécution.

#### 3.5.3 Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité

Définie conjointement par le Procureur général et le Conseil d'Etat, la politique de lutte contre la criminalité 2015-2017 a été la ligne directrice des activités du Ministère public et de la Police cantonale. Cette politique renforce en particulier la lutte contre la criminalité organisée et contre la cybercriminalité. Les capacités d'analyse de la Police cantonale dans les domaines financiers et IT ont progressivement été accrues par l'engagement de spécialistes, dans les limites du contexte budgétaire de l'Etat.

La Police cantonale a également priorisé la détection et la prévention du terrorisme djihadiste et des extrémismes, en renforçant les compétences en la matière de l'ensemble de ses agents et agentes.

#### 3.5.4 Améliorer les outils de gestion de la protection de la population

Le processus continu d'amélioration des outils de gestion de la protection de la population a été marqué en 2016 par l'adoption et l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire. La panoplie des plans d'engagement adoptés par l'Organe cantonal de conduite a été enrichie d'un plan d'intervention pour le site de la gare TPF de Fribourg.

Lancé en 2013, le projet ECALEX (loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours) a connu son épilogue législatif avec l'adoption par le Grand Conseil en septembre 2016. Un référendum a toutefois été lancé contre cette loi. Le peuple fribourgeois se prononcera sur cet objet en votation populaire le 21 mai 2017.

### 3.5.5 Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table

Voilà plus d'une année que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez. L'objectif était de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table », tout au long de la chaîne de production. En 2016, le SAAV a notamment rendu 5124 décisions administratives, traité 28 oppositions et recours et transmis 99 dossiers au Ministère public.

Le SAAV a réalisé 748 contrôles de base dans les fermes (santé animale, protection des animaux, médicaments vétérinaires et production primaire en un seul contrôle), et 1884 inspections des établissements de denrées alimentaires. Les mesures correctives ont été ordonnées dans les cas de manquements. Le SAAV a analysé dans ses laboratoires 36 500 échantillons (+ 20 %). 2016 a été marquée par plusieurs épizooties, dont 5 foyers atteints de la maladie de Newcastle (épidémie de la volaille, hautement contagieuse) dans le Sud du canton en juin 2016, 8 foyers de salmonelloses bovines ainsi que 47 exploitations touchées par la diarrhée virale bovine (BVD) et, d'autre part, faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. Le SAAV a également organisé une table ronde avec l'industrie agroalimentaire et ouvert ses portes au grand public en octobre 2016.

### 3.5.6 Projets législatifs du défi n°5

Objet	Etat fin 2016
Loi sur les Etablissements de Bellechasse (révision totale)	Loi du 07.10.2016
Loi sur la protection civile (révision partielle)	Loi du 06.12.2012
Loi sur la police du feu (révision totale)	Loi du 09.09.2016
Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie (révision totale)	Loi du 09.09.2016

## 3.6 Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions

### 3.6.1 Consolider notre vocation de « canton pont »

Au cours de l'année 2016, l'Etat de Fribourg, par sa présence au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et de la Région capitale suisse, a contribué à consolider sa vocation de « canton pont ». L'Etat y était représenté en 2016 par le Directeur de l'économie et de l'emploi, auquel le Conseil d'Etat a attribué, en 2011, la responsabilité de la coordination politique des relations extérieures. La Chancelière d'Etat a assuré la représentation du canton auprès de la Fondation ch. Ces engagements ont permis de contribuer au renforcement du positionnement de notre canton dans la coopération intercantionale. Le Conseil d'Etat a également rencontré les Gouvernements des cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Valais. Certains dossiers fédéraux de grande importance pour le canton, en particulier la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FRI 2017-2020) et le programme de stabilisation 2017-2019 ont nécessité une collaboration intense entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Le plan d'action du gouvernement pour les relations extérieures 2015-2016 a été mis en œuvre pour sa deuxième année.

### 3.6.2 Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg

Ayant vu le jour fin 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat, l'association Fribourgissima Image Fribourg, organe de promotion de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, est un partenariat public-privé de treize partenaires. Durant cette troisième année d'activité, l'association a capitalisé sur la campagne de notoriété, lancée en 2013 avec comme slogan « Fribourg le bonheur en plus ». La stratégie de communication digitale, menée sur le site internet ([www.fribourg.ch](http://www.fribourg.ch)) et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Google+, YouTube), l'organisation et la participation à des événements constituent le socle de diffusion de cette campagne de notoriété. Ainsi l'année 2016 a vu l'organisation et la concrétisation de plusieurs mesures dans le cadre de diverses manifestations. Le projet « Feel Free – Estavayez-vous » mis sur pied pour la Fête fédérale de lutte et des jeux

alpestres Estavayer2016 a permis de faire connaître et de promouvoir le canton, et en particulier la région de la Broye et du Lac de Morat, aux participant-e-s de l'événement. Ce projet intercantonal, conduit en collaboration étroite avec la COREB et les offices de tourisme régionaux, a été mis en œuvre au travers d'une campagne de communication active et d'une présence lors de la manifestation. L'implication dans le projet Tinguely2016, commémorant l'anniversaire de la mort de l'artiste fribourgeois, a eu comme objectif la promotion hors canton du programme des festivités. La collaboration au Fribourg Freiburg Challenge a été renouvelée pour l'année 2016 et concernait à nouveau la communication extérieure à Fribourg. D'autres actions ont également permis de donner un écho supplémentaire à des événements comme la Bénichon du Pays de Fribourg, la paix perpétuelle, le Salon du livre à Genève ou encore la Saint-Nicolas au Palais fédéral. Après une première période de trois ans (2014-2016), les partenaires ont décidé en mai 2016 du renouvellement du mandat pour 2017-2019. La détermination de développer la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété et la volonté de continuer à promouvoir l'image du canton de Fribourg ont fait l'unanimité. L'Etat de Fribourg continuera d'assurer la moitié du financement de l'association « Fribourgissima Image Fribourg ».

### **3.6.3 Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions**

La loi sur l'archivage et sur les Archives de l'Etat est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Service de la culture a mis en ligne le guichet virtuel [www.myfribourg-culture.ch](http://www.myfribourg-culture.ch) pour le dépôt en ligne des demandes de subventions. Le projet participatif #tradifri valorisant nos traditions vivantes a collaboré étroitement avec le Festival Belluard Bollwerk International, qui a dédié son édition 2016 à ce thème, ainsi qu'avec la Bibliothèque cantonale et universitaire pour une exposition. Un accord de coopération culturelle a été signé avec Baradero (Argentine), ville fondée par des émigrés fribourgeois. Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg a été attribué à Guy Oberson, artiste visuel domicilié à Lentigny. Le programme « Culture & Ecole » a été actualisé pour renforcer l'accès et la sensibilisation des jeunes à la culture. Les études pour l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) se sont poursuivies. Le Grand Conseil a accepté le crédit d'engagement créant un centre de stockage pour les institutions culturelles cantonales (SIC) à Schmitten. Une étude de faisabilité a été réalisée en vue de relocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux à Fribourg. Enfin, la BCU a participé au projet Swiss Library Service Platform (SLSP), qui proposera à l'horizon 2020 une plateforme nationale de services biblioéconomiques.

### **3.6.4 Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise**

Le concept cantonal du sport, qui constitue la référence pour la promotion du sport dans le canton, a été validé et publié. Le lien avec les manifestations sportives d'envergure et les écoles s'intensifie et les organisateurs développent, avec le concours du Service du sport, différentes catégories scolaires. Sur le plan des infrastructures sportives, le canton s'était doté en 2015 d'une nouvelle ordonnance pour le subventionnement des piscines afin d'aider le développement de ces infrastructures aquatiques. Des projets se concrétisent à Romont, Bulle, dans le Grand Fribourg et en Singine. Cette année 2016 a aussi été marquée par l'inauguration du Campus Lac Noir, centre cantonal de sport et loisirs, avec de nouvelles infrastructures sportives extérieures (piste finlandaise, places pour les sports de plage, places multisports). Une manifestation d'importance s'est déroulée dans notre canton cette année, la Fête fédérale de lutte suisse et de jeux alpestres d'Estavayer2016, qui a été l'occasion d'une belle promotion du sport et de notre région. Le développement du programme Sports-Arts-Formation (SAF) continue et un nouveau centre de formation a vu le jour en 2016 dans le domaine de l'escalade sportive.

### **3.6.5 Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques**

Etant donné que le bilinguisme est un atout majeur pour le canton, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts en vue d'améliorer la compétence de la population et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans la langue partenaire. En 2016, des ateliers de langue et diverses formations ont été donnés aussi bien pour le personnel que pour les apprenti-e-s travaillant dans les différents secteurs de l'Etat. Dans le cadre de la promotion du plurilinguisme et des aides financières octroyées par l'Office fédéral de la culture selon l'Ordonnance sur les langues, une somme globale de 436 000 francs a été versée au canton. L'aide fédérale contribue également au financement de mesures dans le cadre du Concept cantonal de l'apprentissage des langues à l'école, dont l'avancement de la mise en œuvre est indiqué dans le point 3.2.2 (défi n° 2).

La seconde édition de la Journée du bilinguisme, instaurée en février 2015, a permis de mettre en avant l'importance du bilinguisme dans les établissements de formation. Un concours a été organisé pour distinguer les meilleurs projets en faveur du bilinguisme. La remise des prix a été faite lors du vernissage de l'exposition « Babel » d'Olivier Suter à l'Université de Fribourg, consacrée à la Suisse multiculturelle et plurilingue. La collaboration avec les associations et les entités de l'Etat se poursuit, tout au long de l'année, pour enrichir la prochaine édition de la Journée du bilinguisme ainsi que pour coordonner et échanger les initiatives favorables au développement de cet atout du canton.

### 3.6.6 Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales

Durant l'année 2016, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) ont permis d'analyser trois domaines :

- > bâtiments scolaires ;
- > personnes en situation de handicap et pédagogie spécialisée ;
- > personnes âgées.

Dans chacun des domaines, la répartition des tâches est apparue satisfaisante. Le DETTEC a toutefois constaté que la répartition du financement de ces domaines devait être modifiée afin de respecter le principe d'équivalence fiscale. Les travaux sont en cours, notamment dans le domaine des personnes âgées, afin de proposer au Conseil d'Etat un projet de modification assurant un équilibre financier entre l'Etat et les communes.

Pour rappel, les objectifs du DETTEC sont les suivants :

- > octroi de la compétence au niveau (Etat ou commune) le mieux à même de pouvoir l'accomplir ;
- > octroi de la plus grande liberté possible aux communes pour les décisions de portée locale (dans les limites de l'autonomie financière communale) ;
- > recherche de la répartition des tâches offrant à la population les services les plus profitables, notamment sous l'angle du rapport qualité-prix.

Sur le plan des fusions de communes, une modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) en mai 2016 a prolongé le délai pour obtenir l'aide de l'Etat. Les communes qui envisagent une fusion et souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent présenter leur demande au plus tard le 30 juin 2020, pour une fusion entrant en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La modification de la LEFC a en outre porté sur l'introduction de règles spécifiques pour une fusion du Grand Fribourg, avec la mise en place d'une assemblée constitutive chargé de rédiger un projet de convention de fusion dans les trois ans suivant la détermination du périmètre provisoire de la fusion par le Conseil d'Etat.

### 3.6.7 Optimiser le fonctionnement des structures territoriales

La réorganisation de l'état civil est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette réorganisation fusionne les sept arrondissements d'état civil en un seul arrondissement cantonal, dans le but de favoriser une organisation optimale du travail à l'échelle cantonale. Toutefois, comme annoncé, des services de proximité adéquats demeurent, dès lors qu'une présence de bureaux d'état civil est encore et toujours assurée dans chaque district.

A la suite de l'acceptation par le Grand Conseil du postulat 2016-GC-2 « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles », un groupe de travail réunissant les représentants des groupes politiques et les principales Directions concernées a été mis sur pied. Un rapport est attendu dans le courant de l'année 2017.

### 3.6.8 Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques

Dans le rapport n° 267 au Grand Conseil sur le postulat n° 2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon concernant la gouvernance d'entreprise publique, le Conseil d'Etat avait relevé qu'aucun acte constitutionnel ou législatif nouveau ne devrait être mis en œuvre en vue de réglementer de manière distincte les différents aspects se rapportant à la gouvernance d'entreprise (représentation de l'Etat, gestion de ses participations, management et controlling). Il a toutefois relevé que de telles règles pourraient faire l'objet de directives gouvernementales. Un groupe de travail constitué de représentant-e-s de la DIAF et de l'AFin a ainsi rédigé, dans le courant de l'année 2014, un avant-projet

d'ordonnance sur la gouvernance publique. Un groupe de travail qui réunit les représentant-e-s des Directions les plus touchées par la thématique de la gouvernance publique l'a examiné et a finalisé le projet d'ordonnance à l'issue de l'année 2015. La Directive concernant la représentation de l'Etat au sein des entreprises (gouvernance d'entreprise publique) a été approuvée par le Conseil d'Etat le 21 juin 2016.

### 3.6.9 Projets législatifs du défi n°6

Objet	Etat fin 2016
Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (nouvelle)	Loi du 10.09.2015
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Lois des 11.09.2014 et 07.10. 2014
Loi modifiant la répartition des tâches Etat–communes (nouvelle)	Etudes préalables en cours

## 3.7 Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique

### 3.7.1 Assurer un équilibre durable des finances cantonales

Le Conseil d'Etat a présenté en septembre 2013 un programme de mesures structurelles et d'économies afin de réduire le déficit cumulé de la période 2014-2016 tel qu'annoncé dans le plan financier. Les mesures proposées permettent d'améliorer la situation financière de l'Etat, de 137,8 millions de francs en 2015 et de 165,9 millions de francs en 2016. Si une rigueur accrue a été appliquée dans l'évaluation des besoins, cela ne s'est pas opéré au détriment des services fournis par l'Etat qui continue à assumer ses responsabilités en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Certaines mesures ont pris fin en décembre 2016, notamment celles touchant le personnel de l'Etat. Un projet de budget 2017 équilibré a pu être arrêté, en conformité avec les exigences constitutionnelles. L'actualisation du plan financier pour les années 2015-2018 avait fait apparaître une détérioration des finances cantonales dans un proche avenir. Cette actualisation avait notamment mis en évidence une problématique essentielle, à savoir l'infléchissement durable de l'évolution des recettes, et donc des moyens nécessaires au financement des prestations de l'Etat. Le plan financier a confirmé le caractère structurel du déficit du compte de résultat. L'arrivée à terme à fin 2016 de certaines mesures du programme de mesures structurelles et d'économies défini en 2013, de même que la contrainte légale de l'équilibre, ont nécessité la remise en question de projets et une gestion rigoureuse de l'évolution des dépenses de l'Etat. Courant 2017, le Conseil d'Etat va s'atteler à l'élaboration du plan financier 2017-2021. Cet exercice mettra en exergue les défis financiers qu'aura à gérer l'Etat dans les années à venir.

### 3.7.2 Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)

La mission fixée par le Conseil d'Etat au secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le secrétariat de cyberadministration a ainsi poursuivi l'objectif de fournir des solutions mutualisées pour la cyberadministration en réduisant les coûts de développements informatiques. La nécessité de fournir une base technologique commune à tous les services de l'Etat ainsi qu'aux communes a été identifiée très tôt. Il a logiquement été décidé de mettre en place une plateforme informatique centralisée d'accès aux prestations qui soit innovante, accessible et surtout simple à utiliser pour les citoyen-ne-s et les agent-e-s d'Etat. Cette plate-forme est appelée guichet de cyberadministration. Elle doit permettre d'optimiser les processus métier au travers d'un socle technologique standardisé et modulaire donc souple en termes d'évolutions. Elle permet également d'étendre la disponibilité des prestations de l'Etat et à terme de rendre le citoyen plus participatif.

La loi sur le guichet de cyberadministration/LGCyb a été adoptée par le Grand Conseil le 2 novembre 2016. Elle permettra de donner la même valeur à la procédure électronique qu'à celle faite à un guichet physique. La LGCyb autorise la création d'un identificateur unique des personnes et d'un référentiel cantonal. Ces deux éléments

permettront de réduire les redondances au niveau de la gestion des adresses des administrés et donc d'améliorer l'efficacité des services de l'Etat. La LGCyb définit entre autres les bases des relations avec les communes et les organes tiers. Elle prévoit la mise en place du guichet de cyberadministration comme socle technologique commun aux différents services de l'Etat.

### **3.7.3 Poursuivre une politique du personnel proactive**

L'informatisation de la gestion des ressources humaines se poursuit. Le projet Gestion des Temps et Activités (GTA), via HR Access, a commencé son déploiement. 23 services et près de 900 collaborateurs et collaboratrices utilisent la plateforme.

Sur demande de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a réalisé une « Analyse concernant le recours aux montants forfaitaires et au personnel auxiliaire ». A la suite de l'analyse qui a porté sur les données du budget 2016, le Conseil d'Etat a décidé la transformation de 13 183 275 francs de montants forfaitaires en 126,73 postes (EPT) à l'inventaire des postes. Ces derniers doivent être intégrés aux postes à l'inventaire des postes de l'Etat pour le budget 2017. Cette opération va permettre à plus d'une centaine de collaborateurs et collaboratrices d'obtenir un contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

Le 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation formelle de la révision partielle de la LPers et du RPers (extrait spécial du casier judiciaire, droit de grève, pauses d'allaitement, congés pour participation à des assemblées générales de syndicats).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter l'indemnité de pique de 15 francs à 25 francs.

L'ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'Etat-employeur et le personnel disposent d'un nouveau dispositif sur le plan informel (p.ex. médiation) et formel (p.ex. plainte) ainsi que d'une surveillance institutionnalisée du bon fonctionnement de ce dispositif par une commission paritaire nommée par le Conseil d'Etat.

### **3.7.4 Développer et appliquer le concept de médiation administrative**

L'article 119 de la Constitution du canton de Fribourg prévoit que le Conseil d'Etat institue, en matière administrative, un organe de médiation indépendant dans le but d'éviter ou de régler des conflits entre les autorités et les administrés. En date du 25 juin 2015, le Grand Conseil a adopté le projet de loi que le Conseil d'Etat lui avait transmis en date du 4 novembre 2014. La loi sur la médiation administrative devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le poste de médiateur ou de médiatrice a été mis au concours dans le courant de l'année 2016. Un médiateur cantonal, en la personne de M. Philippe Vallat, a été engagé à un taux de 20 %, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **3.7.5 Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques**

Les résultats de projets menés en partenariat entre les services de l'administration et le SITel ont permis l'amélioration du fonctionnement de l'administration cantonale comme le montrent les exemples suivants.

SyGEV a introduit la gestion électronique des élections communales et cantonales, simplifiant et accélérant les processus liés aux élections et votations pour les communes, les préfectures et la Chancellerie d'Etat.

La dématérialisation des documents du Service cantonal des contributions (SCC), en particulier du courrier fiscal, du certificat de salaire et de la déclaration d'impôts, ainsi que l'automatisation des processus ont concrétisé des gains de temps de traitement des dossiers, toutes les pièces nécessaires au traitement du dossier étant disponibles sur un même écran. L'automatisation de la gestion des identités et des accès a permis au SCC de gagner en autonomie et en qualité de la gestion de ses comptes utilisateurs. Le développement d'une nouvelle application pour la taxation de l'impôt à la source permet une pérennisation technologique.

Les bénéfices du programme HAE pour les écoles se sont fait sentir encore plus fortement en 2016 avec notamment une création automatisée améliorée des comptes utilisateurs. Une meilleure maîtrise est ressentie pour les processus métier, avec une vue sur les effectifs et les prévisions, l'accès facilité aux données pour les enseignants et enseignantes et le personnel administratif, une qualité mesurable des données et des échanges simplifiés des informations.

Une extension de l'utilisation des données FriPers au sein de l'Etat se caractérise par une augmentation du nombre d'utilisateurs et d'applications interfacées qui permet la réutilisation de données de qualité.

Le remplacement et la mutualisation des centrales téléphoniques des services d'urgences de la police et du 144 ont permis une meilleure intégration des applications métier et une augmentation de la redondance et donc de la fiabilité.

Le projet AquaFri a permis de mettre en place un processus d'échange de données sur les infrastructures d'eau potable entre les parties prenantes (communes et cantons) en tenant compte des normes existantes. Il permet également une planification des infrastructures d'eau potable avec un système d'information géographique. Les bénéficiaires sont le SAAV, l'ECAB et l'ACF.

### 3.7.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg

La [stratégie Développement durable](#) du canton de Fribourg a été validée par le Conseil d'Etat en juin 2011. Par la suite, le Grand Conseil a adopté en septembre 2011 un décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour sa mise en œuvre de 2012 à 2018. La stratégie, qui comporte une vingtaine d'actions (24 actions mises en œuvre fin 2016), un monitoring et une évaluation de la durabilité de projets de lois, est mise en œuvre en collaboration avec les Directions concernées et avec le soutien de la Responsable développement durable. En novembre 2016, le Conseil d'Etat a complété cette stratégie en y ajoutant quatre nouvelles actions. Trois d'entre elles concernent tout particulièrement la dimension d'exemplarité des activités de l'Etat (plans de mobilité de l'Etat, quartier durable de la Poya et marchés publics durables). Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique (2 séances) et par une Commission consultative « Développement durable » (1 séance), présidés par la DAEC.

### 3.7.7 Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg

Depuis quelques années déjà, l'Etat de Fribourg souhaite optimiser les flux de gestion liés aux activités du Service des bâtiments. Dans ce but, il a été décidé de mettre à disposition un outil informatique SAP RE-FX visant à améliorer son fonctionnement.

La société neo technologies a réalisé, en relation avec les différents métiers concernés (secteurs location et comptabilité ; service financier et service informatique), une étude des besoins ainsi qu'une analyse des outils existants. Des ateliers métiers ont été réalisés sur les thématiques suivantes : gestion locative, définition du référentiel des bâtiments, entretien des bâtiments, asset management, comptabilité, flux financier ou encore indicateurs de suivi. L'objectif de ces ateliers était de recenser les processus métiers couverts et à couvrir, de connaître les outils actuellement utilisés et de définir les priorités de réalisation. La synthèse de ces éléments a fait l'objet d'un rapport qui a permis à l'Etat de Fribourg de se prononcer sur la réalisation d'un tel projet.

Le groupe de travail a également analysé l'opportunité de mettre ce programme à disposition d'autres entités de gestion. Il a donc fallu tenir compte de leurs besoins spécifiques et réactualiser le cahier des charges qui a fait l'objet d'un appel d'offres et d'attribution de mandats à des sociétés spécialisées à la fin 2014. En 2015, le SITel a attribué divers mandats à des sociétés informatiques spécialisées dans ce type de programmation. Des ateliers ont eu lieu avec les utilisateurs, afin de préciser leurs besoins et le programme est actuellement en cours de développement. Il est prévu que la programmation soit terminée au printemps 2017. Par la suite, il s'agira de faire des tests et d'alimenter la base de données afin que le programme soit opérationnel. Pour ce faire, le Service des bâtiments va engager 2 collaborateurs ou collaboratrices sur une courte période.

### 3.7.8 Projets législatifs du défi n°7

Objet	Etat fin 2016
Loi sur la médiation administrative (nouvelle)	Loi du 25.06.2015
Loi sur le personnel (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le guichet de cyberadministration (nouvelle)	Loi du 2 novembre 2016

## 4 Vie du Conseil d'Etat

---

### 4.1 Séances

Présidé en 2016 par Mme Marie Garnier (vice-présidence : M. Maurice Ropraz), le Conseil d'Etat a tenu 45 séances (même nombre qu'en 2015), dont une par voie de circulation et cinq consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017. La séance de reconstitution du Conseil d'Etat pour la législature 2017-2021 a eu lieu le mardi 12 décembre 2016. Pour marquer sa présence dans les régions, le Conseil d'Etat a rencontré, à l'issue d'une séance, une délégation des autorités et associations du district du Lac. Il a également tenu à souligner son intérêt pour la Genève internationale en y tenant une séance extramuros. Enfin, au terme d'une séance ordinaire, il a assisté à une répétition de l'Orchestre de Chambre de Fribourg soulignant ainsi son attachement à la musique du canton.

Il a adopté 1082 arrêtés (1043 arrêtés en 2015). Il a adopté 63 nouveaux règlements et ordonnances et 45 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2015 : 66 et 47). Il a transmis 18 projets de loi (2015 : 36), 25 projets de décret (2015 : 21) et 25 rapports (2015 : 12) au Grand Conseil.

### 4.2 Rencontres de travail

En 2016, le Conseil d'Etat a rencontré à deux reprises le Conseil communal de la Ville de Fribourg. Ces réunions ont notamment permis de confirmer la volonté des deux Autorités de faire avancer les travaux concernant la fusion du Grand Fribourg et l'Agglomération, ainsi que de trouver les meilleures solutions pour le réaménagement du quartier du Bourg, l'aménagement du territoire en ville de Fribourg (blueFACTORY, projet de la pisciculture, terrain de la caserne de la Poya), le rayonnement économique, culturel et touristique du canton et de la ville de Fribourg et l'accès Bertigny/HFR. La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur la fusion des communes, le désenchevêtrement des tâches, le plan directeur cantonal et les mesures structurelles d'économie. Avec les préfets, le Gouvernement fribourgeois a tiré un bilan de la période administrative, à quelques mois des élections cantonales. L'entretien a également porté sur la thématique du manque de ressources à disposition des préfectures et de l'encouragement de mise en place entre les préfectures des synergies et des collaborations, ainsi que des aspects spécifiques de la mise en œuvre de la loi scolaire. Lors de sa rencontre avec la direction de la RTSR, il a abordé la situation de la RTS suite aux économies 16+, ainsi que les enjeux actuels pour la SSR.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est déroulée en automne, à Estavayer-le-Lac, et qui a été agrémentée d'une promenade-jeux à travers la Cité de la Rose sur la thématique de la promotion de la santé et de la prévention. C'est dans le district de la Gruyère que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Il a également eu l'occasion d'exprimer sa reconnaissance à Patrick Aebischer, président sortant de charge de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et de faire connaissance avec son successeur, M. Martin Vetterli.

### 4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentant-e-s des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'aux représentant-e-s des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Dans le cadre des échanges confédérés, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement de Glaris, à l'occasion de la Landsgemeinde, et a reçu, pour sa part, celui de Bâle-Ville.

---

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 30<sup>e</sup> édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 42<sup>e</sup> édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a organisé des soirées de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors du Championnat 2015-2016 de la LNA de hockey sur glace.

Le Conseil d'Etat a également été présent à Baradero, à la fête marquant les 160 ans de l'arrivée des premiers colons suisses provenant du canton de Fribourg pour fonder la première colonie agricole en Argentine.

Il a également participé à la Fête fédérale de musique, à Montreux ainsi qu'au 69<sup>e</sup> Festival del film Locarno. Il a été associé à la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres Estavayer2016, manifestation à l'organisation de laquelle l'administration cantonale fribourgeoise a été amenée à apporter son soutien de différentes manières (sécurité, santé, circulation, coordination intercantonale et entre les différents services de l'Etat de Fribourg).

Dans le cadre de son tour de Suisse, Raphaël Comte, président du Conseil des Etats, a rencontré le Gouvernement lors de la Bénichon du Pays de Fribourg, à Romont. Une délégation gouvernementale a accompagné la Musique de Landwehr lors de sa tournée de concerts au Vatican.

Le Gouvernement a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes, avec l'Evêché du diocèse. Il a pris congé de trois juges auprès du Tribunal cantonal sortant de charge (Josef Hayoz, de 1992 à 2016, Gabrielle Multone, de 1998 à 2016, Roland Henninger, de 1999 à 2016).

Il a reçu les ambassadeurs en Suisse de la Slovaquie et du Royaume de Belgique ainsi que le chef de la Délégation de l'Union européenne pour la Suisse et la Principauté du Liechtenstein. Il a aussi rencontré, au domaine des Faverges, des ambassadeurs avec lesquels le canton de Fribourg entretient des liens particuliers ainsi que des hauts fonctionnaires fribourgeois portant le titre d'ambassadeurs, en poste à Berne.

Le Conseil d'Etat a rencontré la Maire de Nueva Helveticia, en visite en Suisse, accompagnée de l'Ambassadeur d'Uruguay en Suisse.

Il a participé à l'inauguration officielle du Campus Schwarzee/Lac Noir ainsi qu'à la célébration officielle du 20<sup>e</sup> anniversaire du Service civil. Il était également présent à la manifestation marquant le centenaire de l'ancien pavillon des femmes aux Etablissements de Bellechasse, à la cérémonie officielle d'ouverture des smart living days, à l'inauguration de la liaison routière Romont-Vaulruz ainsi qu'à la présentation et bénédiction du portail sud de la cathédrale St-Nicolas.

En fin d'année, il a officiellement pris congé de deux de ses membres, à savoir Beat Vonlanthen, élu en 2004, et Erwin Jutzet, élu en 2006. Il a également eu l'occasion de remercier trois préfets qui quittaient leur fonction à la fin de la législature, soit Michel Chevalley, préfet de la Veveyse de 1998 à 2016, Christophe Chardonnens, préfet de la Broye de 2002 à 2016, et Nicolas Bürgisser, préfet de la Singine de 2007 à 2016.

Le Conseil d'Etat a été associé aux diverses manifestations marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la mort de l'artiste Jean Tinguely. Il a également été convié, dans le cadre d'un cours de répétition 2016, à une visite de l'opération ALPA ECO mise en place lors du Word Economic Forum de Davos. Il a participé au 25<sup>e</sup> anniversaire de la Voie Suisse, créée à l'occasion des 700 ans de la Confédération, en 1991, ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 5<sup>e</sup> Forum de la Région capitale suisse ainsi qu'à l'exercice général de l'Organe cantonal de conduite.

Le Gouvernement a tenu à commémorer les 500 ans de la signature de la paix perpétuelle de Fribourg de 1516. En effet, le 29 novembre 1516 était conclue à Fribourg une « paix perpétuelle » entre François I<sup>er</sup>, roi de France, et les Confédérés, qui s'étaient affrontés une dernière fois à Marignan en septembre 1515. Cet épisode marquant de l'histoire suisse a été longtemps oublié, en dépit de son caractère fondateur dans les relations des Confédérés avec la France. C'est donc à juste titre que la Présidente du Conseil d'Etat a placé son année présidentielle sous le signe de la paix. Un comité des festivités, réunissant des représentant-e-s de l'Etat et de la Ville de Fribourg, ainsi que diverses personnalités, a été chargé de coordonner les commémorations à Fribourg, en lien avec l'Ambassade de France à Berne et celle de Suisse à Paris. Cette dernière a donné le coup d'envoi des manifestations, avec un colloque organisé au Sénat, à Paris, le 27 septembre 2016, en présence de Gérard Larcher, président du Sénat, d'Alain Berset, conseiller

fédéral, de Marie Garnier, présidente du Conseil d'Etat, et Thierry Steiert, syndic de la Ville de Fribourg. Ensuite, s'est tenu à Fribourg, le 29 novembre 2016, l'acte officiel commémorant cet anniversaire, en présence de Jean-Yves Le Drian, ministre français de la Défense, et de Guy Parmelin, conseiller fédéral, au cours duquel a été présenté le spectacle « La Querelle de la Paix », création spécialement conçue à cette occasion et interprétée par de jeunes comédiens, musiciens, chanteurs et danseurs. La pose d'une plaque commémorative sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Fribourg a clôturé cette journée. Une exposition, *De Marignan à Matignon. 500 ans de paix perpétuelle entre la France et la Suisse*, a été installée dans le hall d'honneur de l'Université de Fribourg. Un colloque scientifique international s'est tenu le 30 novembre au Couvent des Cordeliers de Fribourg, accompagné d'une exposition montrant l'original suisse du traité de paix, conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg. Dans le cadre de l'Université, un cycle de quatre conférences a été organisé par le rectorat de l'Université de Fribourg et la Chaire d'histoire moderne, ainsi qu'une rencontre étudiante européenne, mise sur pied par le domaine des études européennes et rassemblant des diplomates et des étudiant-e-s venus des quatre coins de l'Europe. La presse régionale, nationale et française s'est fait l'écho de cette commémoration et de nombreuses publications historiques ont été éditées. Une réplique réduite en chocolat du sceau de la cité-Etat de Fribourg appendu au traité de paix de 1516 a été créée par un confiseur de la place de Fribourg, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat et les Archives de l'Etat.

#### 4.4 Centenaires

Avec l'entrée en vigueur de la décision du Conseil d'Etat d'attribuer 100 bouteilles de vin à la célébration effective des 100 ans d'existence du citoyen et/ou de la citoyenne, aucun présent n'a été remis en 2016.

### 5 Relations extérieures

Depuis 2011, la responsabilité politique de la coordination des relations extérieures a été transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au Directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, le directeur a représenté le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. En novembre 2014, le Gouvernement avait fait un point de situation sur sa stratégie des relations extérieures en vue d'en dégager un plan d'action pour les années 2015 et 2016. Les points forts en sont les suivants :

- > Fribourg veut activement jouer son rôle de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, aussi avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

#### 5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2016, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières et une assemblée plénière extraordinaire consacrée à la politique européenne, notamment à la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la gestion de l'immigration. Pour la deuxième année consécutive, la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » a pris une place importante dans les travaux de la CdC. Elle a pris position par rapport au projet du Conseil fédéral concernant la modification de la loi sur les étrangers et elle a proposé un modèle alternatif pour l'introduction d'une clause de sauvegarde qui prend mieux en compte les différents marchés de travail au niveau

régional. Dans ce contexte, la CdC a également présenté la position des cantons dans le cadre des auditions sur le projet de mise en œuvre du Conseil national.

En politique intérieure, la CdC s'est positionnée par rapport à la réforme de l'imposition des entreprises III, au programme de stabilisation 2017-2019 et à l'initiative populaire « pour un financement équitable des transports » (initiative vache-à-lait). Des discussions internes et des travaux qui se poursuivront en 2017 ont été entamés en vue d'une révision de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais aussi au sujet de la péréquation financière Confédération – cantons, dans le sens d'une modification du système péréquatif. Les gouvernements cantonaux ont également approuvé la transformation de la conférence tripartite des agglomérations (CTA) en une conférence tripartite (CT), intégrant les espaces ruraux.

## 5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantonales. La Chancelière d'Etat est membre du Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

Chargeée depuis plusieurs années de la promotion et la coordination d'échanges linguistiques en Suisse et avec l'étranger, la Fondation ch a remis ces tâches en 2016 à la nouvelle agence suisse de promotion des échanges et de la mobilité (movetia), créée à cette fin au niveau fédéral. Une réorganisation et une réorientation de ses activités a été entamée.

## 5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonaire. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur de l'économie et de l'emploi a encore assumé la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie jusqu'en mai 2016 et la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur de la sécurité et de la justice tenait la vice-présidence de la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, jusqu'à la fin de son mandat. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantonales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, neuf conventions intercantonales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

### Conventions intercantonales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31.12.2016)

Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.16
1 Accord intercantonal universitaire (révision totale)	Inconnue	Tous les cantons	DICS	CDIP	Projet d'accord en cours de préparation
2 Ratification des modifications de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études	Inconnue (ratification encore en cours dans les cantons)	Tous les cantons	DICS (avec DSAS)	CDIP et CDS	Adhésion de FR : 01.05.2016
3 Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes	2016 probablement	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDJP	Adoption de la loi d'adhésion le 14.10.2015

Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.16
mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)					
4 Concordat du 3 avril 2014 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande.	01.01.2017	FR, GE, JU, NE, VS, VD	DSJ	CLDJP	Adhésion de FR : 19.03.2015
5 9 <sup>e</sup> Convention relative à la Loterie Romande (C-LoRo) du 18 novembre 2005	Mise en consultation prévue en 2017	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
6 Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries CILP	Mise en consultation prévue en 2017	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
7 Concordat du 22 mai 1978 sur l'exercice et la surveillance de la chasse conclu entre les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel	01.05.2017	FR, VD, NE	DIAF	Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC)	Convention signée le 05.09.2016
8 Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	Inconnue (dès adhésion par 18 cantons)	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
9 Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision : 23.12.2014

#### 5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2016. La présidence est actuellement assumée par le canton de Genève (M. François Longchamp).

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région. Ainsi la CGSO s'est prononcée en 2016 sur les dossiers suivants : l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FRI 2017-2020), la révision partielle de la loi sur la TVA, la loi sur les heures d'ouverture des magasins et le programme de stabilisation 2017-2019.

La CGSO a également fait part de la position des gouvernements de la Suisse occidentale à travers des communiqués de presse, notamment au sujet de l'initiative populaire « pour un financement équitable des transports (initiative vache-à-lait) et de la mise en œuvre de l'article 121a Cst. sur la limitation de l'immigration et ses conséquences pour la place économique, la recherche et la formation en Suisse occidentale.

Une délégation de la CGSO a effectué un voyage d'information à Bruxelles, les 14 et 15 janvier 2016. Les membres de la délégation y ont rencontré des interlocuteurs de premier plan, tant du côté suisse que des institutions européennes ou de représentations des pays membres.

## **5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales**

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est marquée par des rencontres régulières avec les Gouvernements des cantons limitrophes Berne, Neuchâtel et Vaud. Pour la quatrième année consécutive, une rencontre de travail a également eu lieu avec le Conseil d'Etat du canton du Valais.

Le 10 mai 2016, le Conseil d'Etat a rencontré le Conseil exécutif du canton de Berne. Le bon avancement des travaux préparatoire pour la fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a été relevé, tout comme le bon fonctionnement des échanges en place dans le domaine de l'exécution des peines. La rencontre a également été l'occasion d'échanger sur la collaboration entre les universités des deux cantons dans plusieurs domaines et d'affirmer l'importance d'une participation de la Suisse aux programmes européens de recherche et d'échanges.

Les Gouvernements des cantons de Vaud et de Fribourg ont tenu une séance de travail lundi 27 juin 2016. Ils y ont évoqué, entre autres, les difficultés constatées dans la mise en œuvre de la dernière révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et salué la collaboration étroite entre les communes des secteurs de la Riviera, de la Veveyse fribourgeoise et du Haut-Lac, qu'ils vont continuer à soutenir. A deux mois de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres Estavayer2016, les Conseils d'Etat se sont félicités de la bonne collaboration de leurs services, dans ce projet commun qui fait une nouvelle fois preuve des coopérations étroites et dynamiques dans la Broye.

Les discussions du 17 août 2016 avec le Conseil d'Etat neuchâtelois ont permis aux deux Gouvernements d'évoquer et d'examiner différents projets de collaboration, ainsi que certains dossiers de politique fédérale. La collaboration en place dans les domaines pénitentiaire et policier a été saluée et notamment le bon fonctionnement du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) des Cantons de Neuchâtel, Fribourg et du Jura, ouvert depuis octobre 2015. Un échange de vue a eu lieu concernant le futur traitement aux Chambres fédérales du programme de développement stratégique (PRODES) pour l'infrastructure ferroviaire, la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) et la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

La rencontre du 15 septembre 2016 avec le Conseil d'Etat du Valais a mis un accent particulier sur les défis réciproques dans le domaine hospitalier, comme la nécessité de maintenir une offre de pointe dans les hôpitaux cantonaux ou la progression importante des coûts des hospitalisations hors canton. Le maintien d'une péréquation financière solidaire, l'augmentation de la prise en charge des coûts de l'asile par la Confédération ou l'assujettissement pondéré des collectivités publiques à la TVA sont les dossiers fédéraux pour lesquels les deux cantons veulent continuer à œuvrer en commun.

## **5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales**

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2016 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière fédérale, le programme de stabilisation 2017-2019 et l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation.

## **5.7 Consultations fédérales**

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 100 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2016 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<http://intranet.fr.ch/re/fr/intra/consultations-federales-ce/archives/2016/classement-chronologique-2016.htm>

## 6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2016

---

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2016, le Grand Conseil s'est déterminé sur 25 projets de lois et 26 projets de décrets. Quelque 53 % des dispositions discutées et admises, soit 17 lois et 9 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

### 6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 12 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 149 220 322 francs. Les quatre principaux objets concernent : les crédits d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA à Schmitten et sa transformation en Centre interinstitutionnel cantonal (28 100 000 francs), pour les études de projet et les acquisitions de terrain concernant initialement cinq routes de contournement (26 650 000 francs), pour l'acquisition d'immeubles sur le site Tetra Pak (21 020 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Tiguelet permettant la suppression du passage à niveau de Givisiez (17 030 000 francs) A cela s'ajoute le décret relatif au programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique d'innovation régionale 2016-2019 composé d'une part, d'un crédit d'engagement de 6 480 500 francs et d'autre part, d'un montant de 8 750 000 francs financé par un fonds cantonal, ainsi que le décret concernant une aide financière de l'Etat de 5 000 000 francs sous la forme d'un prêt en faveur de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA.

### 6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 8 lois et de 4 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg prévoit une incidence financière cumulée de 32,9 millions de francs pour la période 2018-2022, puis, dès 2023, des coûts annuels de quelque 7,4 millions de francs ;
- > la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes pourrait induire, en cas de fusion des communes du Grand Fribourg, des conséquences financières à hauteur de 17,9 millions de francs ;
- > la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions a pour conséquence une diminution effective des recettes de 6,8 millions de francs pour l'Etat ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel d'un peu plus de 6,1 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2017 (un peu plus de 89 postes supplémentaires). A cela s'ajoute le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires pour un peu plus de 0,7 million de francs ;
- > le décret fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire conduit à des charges supplémentaires pour l'Etat de l'ordre de 1,6 million de francs ;

- > la loi sur les seniors a pour conséquence 1,3 million de francs de nouvelles charges pour l'Etat entre 2016 et 2020 et la loi sur les prestations médico-sociales doit amener, dans le projet initial, une diminution de coûts de 0,5 million de francs pour l'Etat au cours de la période 2018-2022 ;
- > le décret relatif à l'acquisition des immeubles du site Tetra Pak, outre les dépenses d'investissement, prévoit la prise en charge des déficits d'exploitation cumulés entre 2017 et 2019 jusqu'à concurrence de 1 million de francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles pour 0,7 million de francs, mais également d'un gain pour environ 0,1 million de francs.

En 2016, dans 3 cas, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues. En effet, le Grand Conseil a décidé d'élargir les études à deux routes de contournement supplémentaires, portant ainsi le montant du crédit d'engagement à 34 750 000 francs, soit un montant additionnel de 8 100 000 francs par rapport au projet initial. En outre, concernant la loi sur les prestations médico-sociales, le Grand Conseil s'est écarté du projet du Conseil d'Etat. Cela a induit des dépenses supplémentaires pour l'Etat de l'ordre de 2,7 millions de francs, en lieu et place de la réduction de coûts de 500 000 francs prévue initialement. Enfin, le Grand Conseil a accordé un complément de 50 000 francs pour les études relatives à l'assainissement et à l'agrandissement du Collège Sainte-Croix.

### 6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2016 (avec indication des incidences financières et en personnel)

				Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire	2015-DAEC-159	DAEC	02.02.16	+ 1 EPT (compensé au sein de la DAEC).	Coûts prévus pour 2015-2018 : + 725 000 fr. pour des mandats externes (études) et + 900 000 fr. pour du personnel auxiliaire.	
L modifiant la loi sur les marchés publics (certificats d'origine)	2015-DAEC-137	DAEC	03.02.16		Ce projet n'aura que peu de conséquences financières et ne nécessitera pas de ressources supplémentaires.	
D relatif aux naturalisations	2015-DIAF-115	DIAF	03.02.16		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrains concernant trois projets dans le secteur de la jonction autoroutière N12 Fribourg-Sud/Centre	2015-DAEC-158	DAEC	03.02.16			Dépenses : + 11 537 800 fr.
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur et la loi sur la formation professionnelle (prévention du surendettement)	2015-DICS-39	DICS	05.02.16		La présente loi n'entraîne pas de nouvelles dépenses ni d'engagement du personnel.	
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (année scolaire administrative)	2015-DICS-52	DICS	05.02.16		Globalement, l'estimation des incidences financières cumulées sur cinq ans est de + 459 000 fr.	

<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>						
<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>						
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L portant approbation de la modification de l'accord inter-cantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études	2015-DICS-55	DICS	05.02.16		La modification de l'accord n'aura pas d'influence sur les charges financières et en personnel de l'Etat.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015	2015-DFIN-106	DFIN	05.02.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	2015-DAEC-138	DAEC	15.03.16	+1.5 EPT, déjà attribués en 2014 dans le cadre de mesures urgentes pour la mise en œuvre de la révision LAT.	En fonction des 2 scénarios retenus, pessimiste et optimiste, le solde du Fonds de la plus-value atteindrait, sur 15 ans, 29 600 000 fr., respectivement 74 300 000 fr. En outre, avec une taxe de 30% sur la plus-value pour les nouvelles mises en zone, la baisse de l'IGI est estimée à 14.5%. Cette baisse pourrait être en partie compensée par l'imposition aux gains immobiliers des indemnités pour expropriation matérielle. La diminution effective des recettes serait ainsi de 6 800 000 fr. pour l'Etat et de 4 000 000 fr. pour les communes.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016-2019	2016-DEE-1	DEE	15.03.16			Dépenses prévues 2016-2019 : + 6 480 500 fr. A cela s'ajoute un montant de 8 750 000 fr., financé par le fonds cantonal institué par la LPEc.
L modifiant la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance)	2015-DSJ-121	DSJ	17.03.16		Ce projet n'aura que peu de conséquences financières et aucune incidence en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg	2015-DIAF-45	DIAF	17.03.16			Dépenses : + 12 000 000 fr.

<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>						
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	2015-DICS-50	DICS	18.03.16		Dépenses : + 2 220 000 fr. GC : Dépenses : + 2 270 000 fr.
D	concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Contre l'ouverture d'un centre islam et société à l'Université de Fribourg : non à une formation étatique d'imams »	2015-DICS-69	DICS	18.03.16	Aucune incidence financière.	
D	concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique »	2016-DIAF-2	DIAF	18.03.16	Aucune incidence financière.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2015	2016-DFIN-10	DFIN	11.05.16	Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de reconstruction du pont sur la Trême, à Gruyères, et d'aménagement de la route cantonale située de part et d'autre du pont	2016-DAEC-11	DAEC	11.05.16		Dépenses : + 4 580 000 fr.
L	sur les seniors (LSen), sur les prestations médico-sociales (LPMS) et sur l'indemnité forfaitaire (LIF)	2013-DSAS-77	DSAS	12.05.16	LSen : + 1 287 000 fr. de nouvelles charges pour l'Etat pour la période 2016-2020. LPMS : - 500 000 fr. de coûts pour l'Etat et + 1 000 000 fr. de charges pour les communes sur la période 2018-2022. GC : + 2 675 000 fr. de coûts pour l'Etat et + 4 830 000 fr. de charges pour les communes sur la période 2018-2022. LIF : aucune incidence financière et en personnel.	
L	modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC)	2014-DIAF-134	DIAF	13.05.16	Les conséquences financières d'une fusion des communes du Grand Fribourg relèvent de l'application des dispositions de la LEFC. Elles s'élèveraient à 17 891 100 fr., sous réserve du disponible restant sur les 50 000 000 fr. fixés à l'art. 15 LEFC.	
D	relatif aux naturalisations	2016-DIAF-18	DIAF	13.05.16	Aucune incidence financière.	

						<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b>
						<i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA)	2016-DEE-15	DEE	14.06.16		Aide financière de l'Etat de 5 000 000 fr. sous la forme d'un prêt remboursable.
D	portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Amnistie fiscale générale)	2016-DFIN-21	DFIN	14.06.16		Aucune incidence financière.
L	modifiant la loi sur la détention des chiens	2014-DIAF-136	DIAF	16.06.16		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg	2014-DFIN-121	DFIN	17.06.16		Aucune incidence financière ou en personnel.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	2015-DSJ-198	DSJ	17.06.16		Dépenses : + 1 550 000 fr.
D	relatif aux naturalisations	2016-DIAF-17	DIAF	06.09.16		Aucune incidence financière.
L	modifiant la loi sur les bourses et les prêts d'études (accès aux données du Service cantonal des contributions)	2016-DICS-21	DICS	07.09.16		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	2016-DSAS-52	DSAS	07.09.16		Aucune incidence financière ou en personnel.
D	relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg	2015-DICS-24	DICS	07.09.16	+ 59.60 EPT (créés progressivement entre 2017 et 2022).	Total de coûts à charge de l'Etat pour les années 2018 à 2022 : + 32 904 063 fr. Coûts annuels dès 2023 : + 7 355 322 fr.
D	relatif à un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA, à Schmitten, et sa transformation en Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC)	2015-DICS-67	DICS	07.09.16		Dépenses nettes : + 28 100 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Tiguellet permettant la suppression du passage à niveau de Givisiez	2016-DAEC-101	DAEC	08.09.16		Dépenses : + 17 030 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain de cinq routes de contournement	2016-DAEC-109	DAEC	08.09.16	Le Conseil d'Etat fixera le besoin en personnel dans le cadre de la procédure budgétaire (+ 3 EPT).	Dépenses : + 26 650 000 fr. GC : Dépenses : + 34 750 000 fr. (ajout de deux routes de contournement supplémentaires)

						<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels	2015-DSJ-127	DSJ	09.09.16		Le projet devrait être sans conséquence financière.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2016-DFIN-27	DFIN	09.09.16		Aucune incidence financière.	
L modifiant la composition et la représentation de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil	2016-GC-48	GC / DEE	04.10.16		Ce projet n'aura que peu de conséquences financières.	
L modifiant la législation sur les jetons de présence	2015-DFIN-28	DFIN	04.10.16		En tenant compte des adaptations des indemnités, les incidences financières de cette loi se solderont par un gain de 85 000 fr. pour l'Etat.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou d'amélioration de leur sécurité	2016-DAEC-122	DAEC	04.10.16			Dépenses nettes : + 1 248 000 fr.
L modifiant la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus)	2015-CE-127	CE / DIAF	05.10.16		Le projet ne devrait pas avoir de conséquences financières et en personnel directes.	
L modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	2016-DSAS-62	DSAS	05.10.16	+ 0.3 EPT au Service de la santé publique.	Le Conseil d'Etat examinera la possibilité d'absorber ce besoin en personnel avec les ressources disponibles.	
L sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM)	2015-DSJ-244	DSJ	07.10.16		Le projet n'engendrera en soi pas de nouvelles dépenses conséquentes.	
L sur le guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)	2016-CE-41	CE / DFIN	02.11.16	+ 1 EPT nouveau poste auprès du SITel ou du secrétariat de cyberadministration.	La mise en œuvre de la stratégie impliquera des investissements progressifs importants, dont les crédits devront être sollicités en temps voulu par les services concernés.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017	2016-DFIN-49	DFIN	02.11.16		Aucune incidence financière.	

<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>						
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D   relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017	2015-DFIN-107	DFIN	02.11.16	+ 216.13 EPT, dont 126.73 EPT créés lors de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires.	Postes nouveaux et supplémentaires : Charge brute : + 8 760 470 fr. Charge nette : + 6 122 500 fr. A cela s'ajoute le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires pour un peu plus de 700 000 fr.	
L   modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales)	2016-GC-87	GC / DFIN	03.11.16		Un supplément de dépenses de 55 000 fr. par année résultera de l'octroi à la députation du montant forfaitaire annuel pour le défraiement informatique.	
L   modifiant la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)	2015-CE-295	CE / DFIN	03.11.16		Les conséquences financières directes du projet sont de l'ordre de 25 000 fr. pour des mesures de sécurité informatique.	
L   modifiant la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un référendum)	2016-DIAF-8	DIAF	03.11.16		Les conséquences financières et en personnel du projet ne sont pas significatives.	
D   relatif aux naturalisations	2016-DIAF-43	DIAF	03.11.16		Aucune incidence financière.	
L   modifiant la loi sur les établissements publics	2016-DSJ-103	DSJ	04.11.16		Le projet n'a pas d'incidence financière majeure et n'a aucune conséquence sur le personnel.	
D   relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir	2016-DSJ-135	DSJ	04.11.16			Dépenses : + 7 690 000 fr.
D   relatif à l'acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak	2016-DEE-29	DEE	04.11.16		Coût d'exploitation cumulé 2017-2019 : + 1 000 000 fr.	Dépenses : + 21 020 000 fr.
D   relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis	2016-DAEC-113	DAEC	04.11.16			Dépenses : + 4 114 022 fr.

## 7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2016 EPT	Comptes 2015 EPT	Ecart EPT
<b>Pouvoirs et Directions</b>	<b>8225,59</b>	<b>8156,97</b>	<b>68,62</b>
Pouvoir législatif	6,32	6,54	- 0,22
Pouvoir judiciaire	297,19	296,06	1,13
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	37,73	38,11	- 0,38
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4686,74	4777,13	- 90,39
Direction de la sécurité et de la justice	922,89	905,39	17,50
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	443,24	444,18	- 0,94
Direction de l'économie et de l'emploi	872,04	723,29	148,75
Direction de la santé et des affaires sociales	149,13	162,33	- 13,20
Direction des finances	399,23	397,62	1,61
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	404,08	399,32	4,76
<b>Secteurs</b>	<b>8225,59</b>	<b>8156,97</b>	<b>68,62</b>
Administration centrale	2758,04	2636,78	121,26
Secteur de l'enseignement	5128,63	5175,06	- 46,43
Secteur hospitalier	16,38	16,44	- 0,06
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	322,54	328,69	- 6,15

## 8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/polibusness/>).

### Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2016	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	30 (18*)	17	2	3	2	4	2
Postulats	13 (14*)	6	3	1	2	0	1
Mandats	6 (4*)	0	0	2	3	1	0
Motions populaires	0 (2*)	0	0	0	0	0	0

### Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 70 (95\*) questions des député-e-s.

\* : chiffres 2015